



no-transat.be

**Pourquoi contester
le bienfondé du TTIP* ?**

Partie II

Publications et **argumentaires** de la
Plateforme d'opposition au marché transatlantique

www.no-transat.be



The Transatlantic Trade and Investment Partnership

Table des matières

1. Le problème du **lobbying**..... 3

Article 1

Selon la Commission européenne, les amis de ses amis sont de parfaits inconnus...
mais de très bons conseillers3

Article 2

Qui demande à avoir un TTIP ?4

Article 3

Europe-Etats-Unis : chronique d'un mariage arrangé6

Article 4

Un Parlement européen sous influence (le vote des élus « TPN »)..... 12

2. La **philosophie politique** du TTIP **n'est pas une solution, mais un problème ! 16**

Article 5

Le TTIP, tout bénéfique pour les multinationales ! 16

Article 6

Le « libre-échange » : un conte pour enfants pas sages 17

3. Dangers **sanitaires et environnementaux** 22

Article 7

Vous reprendrez bien un peu de gaz de schiste au dessert ? 22

Article 8

Les multinationales à l'assaut de notre santé ! 24

4. Stopper le TTIP : un **enjeu démocratique ! 27**

Article 9

Espionnage américain : l'Europe divisée sur le programme sécuritaire transatlantique..... 27

Article 10

Marché transatlantique : le vote des députés belges 29

Article 11

Marché transatlantique : le vote des députés français..... 32

Article 12

Texte de la plateforme d'opposition au marché transatlantique..... 35



1. Le problème du lobbying

Article 1

Selon la Commission européenne, les amis de ses amis sont de parfaits inconnus... mais de très bons conseillers

Source : <http://www.no-transat.be/plus-infos/en-bref-selon-commission-europeenne-amis-ses-amis-sont-parfais-inconnus-mais-tres-bons>

Publié le 25 mars 2013

La Commission européenne crie victoire : une étude indépendante lui donne raison. A en croire cette étude, réalisée par le Centre de Recherche en Politiques Economiques basé à Londres, un marché transatlantique plus unifié serait tout bénéfique pour le commerce, l'économie et la création d'emploi.

Oui mais... Ce Centre de Recherche en Politiques Economiques basé à Londres est-il réellement indépendant ? A en juger par les informations reprises de son [site](#), pas vraiment tant il semble phagocyté par les milieux bancaires.

Ainsi, pour des tarifs variant de 6.000 à 20.000 €, de grandes banques privées en sont membres et peuvent commander des études économiques (qui, on s'en doute, vont plutôt avoir une tournure affairiste) : citons notamment la DEUTSCHE BANK, BNP PARIBAS, CITIGROUP, SANTANDER, BARCLAYS ou la JP MORGAN. Cela ne nous change pas tellement des lobbies d'affaires qui poussent, à hue et à dia, pour créer un marché transatlantique. Ni des acteurs financiers (CITIGROUP, JP MORGAN...) qui ont massivement perdu des plumes en spéculant sur les « subprimes » qui ont conduit à la crise financière de 2007-2008.

Le monde public de la haute finance est également bien représenté au sein du Centre de Recherche en Politiques Economiques, avec la présence de nombreuses Banques centrales issues de pays comme l'ANGLETERRE, l'ITALIE, l'ESPAGNE, la FRANCE, la BELGIQUE, le PORTUGAL, ISRAËL, le JAPON, le MEXIQUE... et bien entendu la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE. Gouvernée par des technocrates qui n'ont aucun compte à rendre aux populations (c'est statuaire), la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE a tout à gagner d'un accord transatlantique qui impliquera de confier davantage de pouvoirs et de responsabilités à des institutions supranationales... comme elle ! Pour l'indépendance, elle repassera...

Cerise sur le gâteau : plusieurs dirigeants du Centre de Recherche en Politiques Economiques présentent des liens avec le monde des affaires ou la Commission européenne. C'est le cas de son président **Guillermo de la Dehesa**¹, qui est aussi Vice-Président de la Banque Goldman Sachs en Europe. Ou de l'un de ses fondateurs, **Richard Portes**, qui fait partie des conseillers officiels (en politique économique) du Président de la Commission européenne, **José Manuel Barroso**. On pourrait également citer **Richard Baldwin**, qui a conseillé de nombreuses institutions internationales telles que la Commission européenne, l'OCDE ou la Banque Mondiale.

Décidément, pour la Commission européenne, il semblerait que l'indépendance en matière de recherche rime avec connivences et amitiés, tant le réseau intellectuel constituant le Centre de Recherche en Politiques

¹ En janvier 2014, Guillermo de la Dehesa a quitté la présidence du Centre de Recherche en Politiques Economiques, au profit de Richard Portes.



Economiques semble proche des milieux (politiques et affairistes) appelant de leurs vœux la création d'un marché transatlantique unifié.

Article 2

Qui demande à avoir un TTIP ?

Constituée en 2013, l'**Alliance Marchande pour un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement** réunit de puissants lobbies, que nous vous présentons brièvement ici. Notons que pour chacun de ces lobbies pris séparément, la composition des membres peut varier d'année en année, selon deux facteurs :

1. les firmes (ou fédérations d'entreprises) qui acceptent de payer la cotisation annuelle (laquelle varie, selon les lobbies, de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'euros) ;
2. les firmes (ou fédérations d'entreprises) qui sont acceptées (ou non) par leurs pairs.

C'est donc à titre indicatif (et pour l'année 2013) que nous signalons certains membres de ces lobbies.

BusinessEurope

Fondée en 1958, cette association est reconnue par la Commission européenne comme un partenaire officiel du dialogue social européen. Elle regroupe 41 fédérations patronales issues de 35 pays différents, parmi lesquelles on trouve notamment le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB).

Eurochambres

L'Association européenne des Chambres du Commerce et de l'Industrie fédère une multitude de Chambres de Commerce nationales et locales, dont les membres sont des entreprises. La mission d'Eurochambres est de défendre, à un niveau européen, les intérêts globaux de ces entreprises, que ce soit en développant des partenariats transnationaux, des réseaux de services mutuels ou du lobbying politique.

American Chamber of Commerce to the European Union (AmCham EU)

La Chambre Américaine de Commerce auprès de l'Union Européenne regroupe, à l'échelle européenne, environ 140 entreprises privées dont la caractéristique commune est de faire du commerce entre l'Union européenne et les Etats-Unis (et de vouloir intensifier ce commerce transatlantique). Appartenant à de nombreux secteurs d'activités différents, ces entreprises sont essentiellement des multinationales. En 2013, AmCham EU comptait notamment parmi ses membres des firmes comme American Airlines, American Express, Barclays, British American Tobacco, Chevron, Coca-Cola, Dupont de Nemours, Lilly, ExxonMobil, Facebook, General Motor, Goldman Sachs, Google, IBM, JP Morgan, Levi Strauss & Co, MasterCard, Mattel, Mc Donald, Michelin, Microsoft, Monsanto, Oracle, Philip Morris International, Swift, The Walt Disney Company, Time Warner et Yahoo.

Le Conseil Européen des Chambres Américaines de Commerce (AmChams in Europe)

Dans chaque pays européen (et parfois dans certaines régions de grands pays comme la France), des Chambre Américaines de Commerce (AmChams) réunissent des entreprises dont la caractéristique commune est de faire - depuis la région ou le pays concerné - du commerce avec les Etats-Unis (et de vouloir l'intensifier). Ces firmes sont de toutes tailles, allant des PME aux plus puissantes multinationales. Le Conseil Européen des Chambres Américaines de Commerce est le réseau qui chapeaute, coordonne et



fédère toutes ces Chambres Américaines de Commerce régionales ou nationales. De fait, cette organisation regroupe sous sa coupole plus de 17 000 entreprises réparties dans 41 pays différents. Inutile de souligner que son pouvoir d'influence est grand : sa stratégie est globale, et son réseau de diffusion brasse chaque pays européen de façon particulière.

The European Services Forum (ESF)

Le Forum des Services Européens se présente comme « la voix des industries européennes de services dans les négociations de commerce internationales ». Ses membres sont de deux sortes. Premièrement, il y a une trentaine de fédérations du commerce et de l'industrie, parmi lesquelles on trouve (en 2013) par exemple le Conseil des architectes d'Europe, le Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances, la Confédération des Industries Danoises, le Conseil des Barreaux de la Communauté Européenne ou encore la Fédération de l'Industrie européenne de la Construction. Deuxièmement, il y a plus d'une trentaine de firmes « européennes » parmi lesquelles on trouve (en 2013) la Deutsche Bank AG, la Deutsche Telekom AG, Ernst & Young, Microsoft Corporation Europe, Orange, Siemens AG, Telefónica SA, Veolia Environnement ou Vodafone. En tout, le Forum des Services Européens fédère des entreprises issues d'une vingtaine de secteurs différents (architectes, audiovisuel, construction, finance, notaires, postes...). Soit dit en passant, on peut imaginer que l'exclusion du secteur audiovisuel ne soit pas du goût de ses membres actifs dans le secteur.

The European Association of Craft, Small and Medium-Size Enterprises (UEAPME)

L'Association Européenne des métiers d'Artisans et des Petites et Moyennes Entreprises réunit environ 80 membres issus de 34 pays différents. Pour les multinationales à l'œuvre derrière le marché transatlantique, le soutien d'une telle fédération de PME est une aubaine car elle permet de faire passer l'idée qu'un marché transatlantique bénéficiera à tous. Dans les faits, la vague de fusions et acquisitions que ne manquera pas de créer un marché transatlantique unifiée renforcera les inégalités entre puissantes multinationales et petites PME.

Le Conseil d'Affaires Transatlantique (TBC)

Multinationales membres 2013 : Accenture, AIG, Albermale, Applied Materials, ASTM international, AT&T, Audi AG, BASF, BBVA, BDO, Boehringer Ingelheim, Brick Court Chambers, British American Tobacco, British Petroleum, British Telecom,, Cisco Systems, Cognizant, Covidien, Covington & Burling LLP, Cubist, Deloitte, Deutsche Bank, Deutsche Telekom, EABO, EADS, Endo Pharmaceuticals, ENI, Ernst & Young, Experian, First Data, Ford Motor Co., Fragomen, GE, Grand Thornton, Heitkam & Thumann, Hogan Lovells, IBM, Intel, Investor AB, Johnson Controls, Johnson & Johnson, K&L gates, KPMG, Kreab Gavin Anderson, Lilly, Merck & Co., Microsoft, NCR, OMV, Oracle, Pfizer, Philips Electronics, Philip Morris Int., PwC, Qualcomm, Red Hat, SAP, Siemens, Statoil, Telecom Italia, Telefonica, Texas Instruments, Thyssen Krupp, Total, TRUSTe, Umicore, Underwriters Laboratories, Verisign, Verizon, Xerox.

Le Transatlantic Policy Network (TPN)

Multinationales membres en 2013 : Allianz, Amgen, AT&T, BASF, Beterlsmann AG, Boeing, BP, Caterpillar Inc., Citigroup, Coca-Cola, Covidien, Daimler AG, Deutsche Bank, Dow Chemical, GE, Hewlett Packard, IBM, LVMH, The McGraw-Hill Companies, Michelin, Microsoft, Nestlé, Oracle, Pfizer International, SAP AG, Siemens AG, Syngenta, Time Warner, Tyco international, United Technologies Corporation, UPS, Walt Disney Company.

Rappelons que ce lobby inclut de nombreux parlementaires américains comme européens.



Article 3

Europe-Etats-Unis : chronique d'un mariage arrangé

Par Ricardo Cherenti & Bruno Poncelet (mars 2013)

Publié sur Econosphères : <http://www.econospheres.be/spip.php?article358>

Annoncé en février dernier, le projet d'un marché de « libre-échange » entre les Etats-Unis et l'Union européenne a été salué par une presse unanimement enthousiaste : du *Soir* à *La Libre Belgique*, une intensification des relations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis est vue comme une initiative pouvant sortir l'Europe de la crise... Ne partageant pas cette analyse, il nous semble utile de revenir sur les coulisses de ce projet afin d'en éclairer les enjeux et dangers (démocratiques, écologiques et sociaux) qui ne sont pas sans lien avec l'actualité.

C'était le 13 février 2013...

Dans une déclaration conjointe, le Président des Etats-Unis (Barack Obama), le Président de la Commission européenne (José Manuel Barroso) et le Président du Conseil européen (Herman Van Rompuy) annoncent le lancement de négociations politiques en vue d'intensifier les relations commerciales et les investissements entre l'Europe et les Etats-Unis. D'après la communication officielle, la décision d'ouvrir de telles négociations fut prise une semaine plus tôt, lorsque le Commissaire européen au commerce (Karel De Gucht) et son alter ego au sein du gouvernement américain (Ron Kirk) se sont rencontrés à Washington². Pourquoi et comment ces deux hommes ont-ils pris (et pu prendre) une telle décision ? Tout simplement parce qu'ils président les destinées d'un « Groupe de travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance », mis en place un an plus tôt par les « gouvernements » des Etats-Unis et de l'Union européenne.

• Novembre 2011 : le Groupe de travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance

Le 28 novembre 2011, un sommet politique réunit les chefs d'Etat américains et européens à Washington. Lors de ce sommet (qui a lieu pratiquement chaque année), décision est prise de lancer un « Groupe de travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance », doté de la mission suivante : « identifier les politiques et les mesures pour accroître le commerce et les investissements transatlantiques afin d'encourager ensemble la création d'emplois, la croissance économique et la compétitivité internationale ». Une tâche aux répercussions importantes, pour laquelle ce petit comité est chargé « de travailler en étroite concertation avec tous les groupes publics et privés intéressés, tout en s'appuyant sur les dialogues et mécanismes appropriés existants »³.

Traduisons : le petit comité d'experts européens et américains est prié de mener ses travaux en sollicitant des avis extérieurs, de manière (on imagine) à confronter un maximum de points de vue avant de trancher pour adopter les meilleures décisions possibles.

Certains de ces avis doivent provenir des dialogues et mécanismes existants : comme nous le mentionnions dans un précédent article⁴, il s'agit essentiellement de lobbies liés au monde des multinationales. Ainsi, parmi les partenaires officiels de ce processus politique, c'est de loin le « Dialogue Transatlantique du

² Memo/13/94 et Memo/13/95 publiés le 13 février 2013 par la Commission européenne.

³ Memo 11/843 publié le 28 novembre 2011 par la Commission européenne.

⁴ <http://www.econospheres.be/spip.php?article94>



monde des Affaires » qui domine. Grâce à lui, les préoccupations marchandes de ses membres (exclusivement des multinationales) ont, de longue date, une priorité absolue sur d'autres enjeux plus citoyens. On songe notamment aux politiques sociales (travailler dans la dignité, avoir un salaire décent, pouvoir compter sur la sécurité sociale...) ou environnementales (réduction des gaz à effet de serre, sauvegarde des écosystèmes...), autant de problématiques cruciales et pourtant nullement prioritaires dans l'agenda transatlantique.

Mais ce « Dialogue Transatlantique du monde des Affaires » n'agit pas seul. En ce début d'année 2013, il vient de fusionner avec un autre lobby de firmes privées (l'European American Business Council) pour former le Transatlantic Business Council⁵. Une organisation réunissant une soixantaine de multinationales (parmi lesquelles Audi, BP, Coca-Cola, Ernst & Young, IBM, Lilly, Microsoft, Siemens, Total, Umicore...) et qui affiche sans fard ses affinités avec :

- d'autres lobbies marchands (comme les Chambres américaines de commerce, ou la Fédération des industries allemandes) ;
- quelques Think Tanks (comme le Conseil Atlantique, le Fonds German Marshall ou encore l'Institut Peterson pour l'Economie Internationale).

On est là face à un réseau pour le moins élitiste (et mondial). En témoigne notamment la composition (américaine, asiatique et européenne) du Conseil d'administration de l'Institut Peterson où l'on croise :

- les présidents et/ou PDG de puissantes multinationales industrielles (Caterpillar, Toyota Motor Sales, Dow Chemical Company, PepsiCo, Royal Dutch Shell...) ;
- leurs alter egos de puissantes sociétés financières (BlackRock, Citigroup, E.L. Rothschild Limited) ;
- des personnes exerçant (ou ayant exercé) d'importantes fonctions publiques : Chen Yuan (gouverneur de la Banque chinoise de développement), Jessica Einhorn (ancienne cadre de la Banque Mondiale), Stanley Fisher (gouverneur de la Banque d'Israël), Arminio Fraga (ancien Président de la Banque centrale du Brésil), Sheikh Hamad Saud Al-Sayari (ancien Gouverneur de l'Agence Monétaire d'Arabie Saoudite), Ernesto Zedillo (ancien Président du Mexique), Paul Volcker (ancien responsable de la politique monétaire américaine), Jean-Claude Trichet (ancien Président de la Banque centrale européenne)⁶...

De par leur composition sociologique, les lobbies transatlantiques les plus influents se situent aux antipodes des préoccupations quotidiennes de la population : chercher vainement un travail régulier, toucher un salaire trop bas pour se payer un toit, subir un épuisement nerveux et moral dû à une trop grande flexibilité au travail...

Dès lors, vu l'impact potentiel d'un marché transatlantique sur la vie quotidienne, et afin d'équilibrer les débats et laisser place à des valeurs issues de toutes les couches de la société, il était vital que le « Groupe de travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance » - constitué en 2011 - élargisse ses consultations au-delà du monde huppé des multinationales et des technocrates, pour faire place aux points de vue d'acteurs sociaux plus modestes, mais non moins importants. Y-a-t'il réussi ?

● Février 2012 : une consultation publique très discrète

L'année 2012 a vu les instances américaines et européennes multiplier les consultations publiques concernant les relations transatlantiques : en avril 2012, en septembre 2012 et en octobre 2012, les

⁵ Site officiel : <http://transatlanticbusiness.org/>

⁶ Cfr. le site officiel de l'Institut Peterson pour l'Economie Internationale : <http://www.iie.com/institute/board.cfm>



personnes et groupes d'intérêts se sentant concernés par cette question pouvaient répondre à des questionnaires publics. Oui mais...

A l'inverse des multinationales et de leurs lobbys, la population ignore en général totalement l'existence des comités restreints (et des sites web officiels) où les projets politiques transatlantiques sont mis en discussion. Par conséquent, pour toucher une vaste partie de l'opinion publique, la Commission européenne et le gouvernement des Etats-Unis auraient dû communiquer très largement à ce propos. Ce qu'ils n'ont pas fait. Moralité : l'écrasante majorité des réponses faites aux consultations publiques provient directement du monde marchand et de lobbys privés, soit... les acteurs déjà fortement impliqués dans les négociations officielles et les réseaux officieux transatlantiques !

Prenons l'exemple (côté européen) de la consultation publique lancée de février à avril 2012. Son objet principal consistait à définir les priorités du « Groupe de Travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance » (créé, pour rappel, fin de l'année 2011). En tout, 48 réponses sont parvenues à la Commission européenne, ventilées comme suit :

- 34 lobbys industriels et financiers ;
- 5 entreprises privées ;
- 4 personnes individuelles (dont une signalant ses appartenances institutionnelles avec l'ambassade d'Espagne aux Etats-Unis) ;
- 2 lobbys citoyens (un Conseil transatlantique pour le bien-être animal, et la Plateforme d'opposition au marché transatlantique qui a déjà été évoquée sur Éconosphères⁷) ;
- 2 pays (Lettonie, Danemark)
- 1 association d'avocats⁸.

Si la domination des lobbys d'affaires dans ce processus est évidente, elle l'est également dans l'attention que les autorités européennes accordent au sujet. Car poser des questions n'est jamais neutre, et la manière de les rédiger en dit beaucoup sur celui qui les formule...

● **Septembre 2012 : une consultation très orientée**

Lorsqu'il fut créé en novembre 2011, le « Groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance » avait un but bien précis : accroître le commerce et le flux des investissements entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Presqu'un an plus tard, l'objectif n'avait pas changé à en juger par l'orientation du questionnaire adressé lors de la consultation publique de septembre 2012.

Celles et ceux qui décidaient d'y répondre se retrouvaient face à un questionnaire ventilé comme suit :

- 12 questions à caractère industriel et commercial (*Quelles sont vos priorités pour un partenariat commercial plus poussé avec les Etats-Unis ? En quoi les législations non nécessaires régulant les échanges de biens industriels vous concernent-elles ? En quoi les barrières entravant le commerce des services vous impactent-elles ? ...*) ;

⁷ Voir <http://www.econospheres.be/spip.php?article188>

⁸ Toutes les réponses parvenues aux autorités européennes et américaines sont consultables sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/cooperating-governments/usa/jobs-growth/index_en.htm. Par ailleurs, en dépit du déséquilibre notoire des points de vue représentés, le « Groupe de travail de haut-niveau sur l'emploi et la croissance » estime avoir encouragé « de façon intensive tous les intermédiaires clés – incluant les représentants du monde des affaires, de l'environnement, des consommateurs, du travail et d'autres domaines – à faire part de leurs recommandations ». Voir « Final report, High Level Working Group on Jobs and Growth », 11 février 2013, p.2. Ce rapport est consultable en ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/february/tradoc_150519.pdf



- 3 questions qu'on peut réellement qualifier de citoyennes (*Selon vous, l'élimination de barrières au commerce et à l'investissement aura-t-elle un impact sur : (1) les consommateurs, (2) l'environnement, (3) les droits sociaux et les conditions de travail ?*);
- 3 questions d'ordre général (*qui êtes-vous ? Avez-vous des commentaires supplémentaires à faire ? ...*).

12 sur 18, soit 66% : telle est la proportion des questions strictement marchandes dans la consultation publique de septembre 2012. À ce déséquilibre quantitatif initial, s'ajoute une inégalité qualitative dans le traitement réservé aux questions marchandes et la manière de formuler les questions citoyennes.

La plupart des questions marchandes comprennent une liste de sous-questions visant à identifier précisément les législations, américaines et européennes, qui déplaisent actuellement aux entreprises. Donnons un exemple précis. La question liée aux « mesures non tarifaires pour les biens industriels » se ventile comme suit :

1. « Dans votre champ d'activité, que ce soit dans l'Union européenne ou aux Etats-Unis, êtes-vous concerné par les barrières de régulation non nécessaires visant les biens industriels ? »
(réponse oui/non à cocher)
2. « Si vous êtes concerné par ces barrières de régulation, merci de spécifier de quelle manière »
(liste de réponses à cocher)
3. « Décrivez les barrières de nature réglementaire qui vous concernent de manière aussi détaillée que possible »
(réponse à rédiger soi-même)
4. « Indiquez comment et dans quelle proportion cela impacte vos affaires ou vos activités. Si possible, fournissez une estimation ou une quantification des coûts pour vous de telles barrières »
(réponse à rédiger soi-même)
5. « Indiquez quels pourraient être les bénéficiaires en cas de suppression des barrières »
(réponse à rédiger soi-même)
6. « Merci d'indiquer à quel niveau de gouvernement sont liés les obstacles de régulation que vous mentionnez »
(liste de réponses à cocher)
7. « Quels devraient-être les priorités de l'Union européenne se reportant aux barrières mentionnées ? »
(réponse à rédiger soi-même)

Sachant que ce type de questions se répète à l'envie avec les préoccupations commerciales et industrielles, la finalité du questionnaire est limpide : il s'agit d'apprendre du monde marchand - et plus particulièrement des puissantes multinationales surreprésentées dans ce type de consultation - quelles devraient-être les priorités commerciales pour négocier des accords politiques entre l'Europe et les Etats-Unis. On a bien lu : les firmes privées sont invitées à communiquer l'agenda idéal de négociations visant à modifier des législations (soit le cœur de la démocratie).

Par contraste, les questions citoyennes sont largement moins étoffées, et surtout bien plus fermées en ne proposant essentiellement que des questions à choix multiples. Par exemple, qu'il s'agisse de mesurer l'impact d'un commerce transatlantique renforcé sur l'environnement, la pollution de l'air, de l'eau, des sols, des émissions de CO₂ ou encore de la biodiversité, les seules réponses possibles consistent à cocher : oui / non / sans avis. Et seules deux réponses ouvertes permettent, à ceux qui le désirent, de développer davantage leurs arguments liés à l'environnement.

Un tel choix n'est pas anodin. En effet, les questions fermées ne laissent place qu'à une analyse quantitative des réponses : combien pensent que ce sera positif, négatif ou sans impact ? Or, les



multinationales et les lobbies marchands sont surreprésentés dans les consultations publiques liées au marché transatlantique. Et il va de soi qu'ils n'ont nullement intérêt à mettre en lumière les effets négatifs des activités marchandes. Lors de l'évaluation des résultats des consultations publiques, on peut dès lors s'attendre à une analyse officielle nous expliquant qu'un marché transatlantique renforcé aurait un impact globalement positif, notamment sur le plan écologique et social.

Ce point de vue, soulignant les bienfaits à attendre d'un marché commun unissant l'Europe et les Etats-Unis, était d'ailleurs le leitmotiv du rapport officiel⁹... sur la base duquel le Commissaire européen au commerce (Karel De Gucht) et son alter ego au sein du gouvernement américain (Ron Kirk) ont décidé le lancement de négociations politiques en 2013.

Le problème, c'est que l'actualité dément avec une intensité croissante les bienfaits à attendre de cet amour, béat, pour les unions politiques et marchandes.

• Les dangers d'une union transatlantique

Le libre-échange n'existe pas. Plus un commerce se développe, plus il génère des intermédiaires, plus il est contrôlé et régulé. Se posent alors deux questions essentielles : qui contrôle la régulation ? Et dans quel but ?

Une union marchande entre l'Europe et les Etats-Unis prolongerait (en l'intensifiant) la logique actuelle du marché unique européen. Laquelle consiste à uniformiser toutes les législations nécessaires à la circulation des biens et services marchands (y compris l'argent et les lieux de production), tout en laissant le loisir aux sociétés multinationales de mettre en concurrence les législations qui ne sont pas harmonisées (il s'agit immanquablement des protections sociales, de la fiscalité sur les entreprises, des normes de travail, du financement de la sécurité sociale...).

L'impact concret de tels choix politiques, ce sont des firmes multinationales de plus en plus libres de grandir et de s'organiser à l'échelle intercontinentale, appuyés en cela par des élites politiques qui fréquentent les mêmes cercles d'initiés (Sommet de Davos, Trilatérale, Groupe de Bilderberg, Institut Peterson de l'Economie Internationale...). À l'opposé, toutes les instances de régulation et pouvoirs locaux (aussi bien politiques, associatifs que syndicaux...) sont soumis à des logiques qui les dépassent, et face auxquelles leur impuissance va grandissant.

L'impact concret du « libre-investissement », c'est aussi le géant de l'acier ArcelorMittal qui décide, tout seul, de fermer ses sites de production à Florange ou à Liège, refusant de céder « l'outil » à un repreneur éventuel afin de renforcer son emprise dans ce secteur, et qui licencie sans état d'âme des milliers de travailleurs. Non sans avoir empoché au passage les brevets technologiques et le savoir-faire des métallurgistes, liés à une histoire industrielle vieille de plus d'un siècle.

L'impact concret du « libre-échange », c'est aussi le recours massif à la sous-traitance, avec des intermédiaires marchands qui se multiplient tout en se faisant concurrence, le meilleur marché étant le prix le plus bas possible. Avec des conséquences catastrophiques pour les travailleurs, soumis à une organisation du travail de plus en plus tyrannique¹⁰. Mais ce mépris des travailleurs (et du travail bien fait)

⁹ Il s'agit du « Final report, High Level Working Group on Jobs and Growth », 11 février 2013, consultable en ligne : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/february/tradoc_150519.pdf.

¹⁰ Lire notamment à ce propos Nicolas Latteur, « Le travail, une question politique », Aden, 2013.



a également un coût sanitaire : la crise récente de la viande de bœuf chevaline n'est qu'un avertissement, très médiatisé, des multiples dysfonctionnements permettant à des produits toxiques et des marchandises dangereuses de polluer nos sols, nos nappes phréatiques, l'air que nous respirons et plus largement tout ce qui nous entoure¹¹.

L'impact concret d'un marché transatlantique, quand on y réfléchit bien, c'est la mise à la mort de la démocratie. Ainsi, l'enjeu officiel prioritaire des actuelles négociations est de travailler à une harmonisation des législations, américaines et européennes, mais aussi d'empêcher - si possible - le vote futur de nouvelles lois « commerciales » distinctes entre l'Europe et les Etats-Unis¹². Il ne faut pas être devin pour comprendre ce que cela implique : une neutralisation des instances de décisions locales et démocratiques (comme les Parlements nationaux), au profit de comités de négociations inconnus du grand public, et surtout non soumis à une procédure de légitimation démocratique. Ce basculement du pouvoir politique vers des comités technocratiques ouvre un boulevard aux intérêts commerciaux des lobbies marchands, au détriment de l'intérêt général. Cela transparaît notamment dans la formulation des questionnaires évoqués plus haut, où les enjeux sanitaires (autrement dit : le contrôle du contenu de nos assiettes) se formulent comme suit : « êtes-vous concerné par les obstacles de régulation sanitaire et phytosanitaire non nécessaires ? ».

• Octobre 2011 : début réel du processus transatlantique

Comment le monde politique peut-il qualifier de « barrière non tarifaire » ou « d'obstacle non nécessaire » au commerce ce qui, en démocratie, s'appelle la loi et est censée exister pour protéger l'intérêt général ?

La réponse à cette question se trouve peut-être dans les entrailles d'un puissant lobby : le Transatlantic Policy Network. Comme nous le mentionnons dans un article précédent¹³, ce lobby associe parmi ses membres des élus politiques (près de 8% des Parlementaires européens) et de puissantes multinationales (ArcelorMittal, par exemple, en était membre en 2011). De ces mélanges « incestueux » entre la sphère politique et le monde des affaires, naît une philosophie politique considérant l'expansion du commerce comme l'alpha et l'oméga d'une démocratie. Une philosophie politique qui a les moyens de ces ambitions car, grâce à ses relais politiques, le Transatlantic Policy Network parvient souvent à imposer sa griffe et ses priorités dans l'agenda des négociations politiques transatlantiques. Loin d'être récentes (comme la presse l'affirme à tort), celles-ci ont commencé dès les années nonante, et donné lieu à de multiples accords et rapprochements entre l'Europe et les Etats-Unis (avec la création d'institutions communes, de collaborations administratives, de coopérations policières et judiciaires, d'harmonisation de lois existantes...) ¹⁴.

Tout au long de ce processus, les initiatives et propositions du Transatlantic Policy Network ont souvent précédé des décisions politiques concrètes, comme ce fut le cas en 1995 (par ex.) avec la création du « Dialogue Transatlantique du monde des Affaires » dont nous avons parlé plus haut.

La dynamique actuelle n'est nullement différente. Ainsi, nous avons évoqué tout au long de cet article quelques étapes clés et officielles de l'actuel processus de négociation transatlantique :

¹¹ Parmi les nombreux ouvrages abordant ce grave problème, citons notamment Roger Lenglet et Marie Grosman, « Menace sur nos neurones. Alzheimer, Parkinson... et ceux qui en profitent », éditions Actes Sud, 2012.

¹² Cf. « Final report, High Level Working Group on Jobs and Growth », *op. cit.*, p.3.

¹³ Lire à ce propos <http://www.econospheres.be/spip.php?article133>

¹⁴ Le lecteur souhaitant davantage de détails peut se reporter à notre livre « Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie », éditions Bruno Leprince, 2011.



- Février 2013 : annonce par le Président des Etats-Unis et la Commission européenne du lancement de négociations pour créer un marché transatlantique ;
- Octobre, septembre et avril 2012 : consultations publiques en vue de préparer les négociations ;
- Novembre 2011 : création du « Groupe de travail de haut-niveau pour l'emploi et la croissance ».

Pourtant, c'est un mois plus tôt, en octobre 2011, que la pierre décisive fut posée. Cette pierre était un simple rapport, adressé au monde politique, dans lequel le Transatlantic Policy Network esquissait tout à la fois l'argumentaire et l'architecture institutionnelle dans laquelle nous sommes à présent lancés : « Afin de pleinement réaliser le potentiel inexploité de nouveaux emplois et de croissance, nous appelons à une complète Initiative de Croissance et d'Emploi Transatlantique, incluant une feuille de route pour le retrait d'ici 2020 des barrières non tarifaires au commerce et à l'investissement toujours existantes, et d'avancer vers un niveau tarifaire nul pour le commerce transatlantique »¹⁵.

Estimant hautement la démocratie, et ne croyant pas qu'elle puisse se dissoudre dans une sordide affaire de « barrières non tarifaires au commerce », nous réfutons les promesses (jamais tenues) d'un « libre-échange » permettant aux multinationales de trucider l'emploi, de bâcler la qualité des produits, d'éluider les impôts et de mettre les finances publiques aux abois. À leur place, nous leur préférons, et de loin, la mobilisation citoyenne de la plateforme d'opposition au marché transatlantique que tout un chacun peut rejoindre sur : www.no-transat.be

Article 4

Un Parlement européen sous influence (le vote des élus « TPN »)

Source : <http://www.no-transat.be/plus-infos/un-parlement-europeen-sous-influence-2eme-volet>

Publié le 5 juin 2013

Le 23 mai dernier, le Parlement européen accordait à la Commission européenne un mandat pour négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique. Pour la majorité des députés européens, ce mandat pouvait être accordé :

1. sans débat préalable avec la société civile et sans expertise approfondie des impacts potentiels d'une telle décision ;
2. sans imposer aucune limite au pouvoir des investisseurs étrangers ;
3. en excluant un seul domaine des négociations : le secteur culturel (audiovisuel, cinéma, littérature, etc.).

Même si l'avis du Parlement européen est de pure forme (la décision revenant aux ministres du Commerce le 14 juin prochain), ce vote est un baromètre du succès politique remporté par le marché transatlantique. Après avoir passé en revue les votes par grands groupes politiques (cfr. *Un parlement européen dans sa tour d'ivoire*), nous allons détailler ici les votes d'un groupe particulier d'élus : les membres du *Transatlantic Policy Network* (TPN).

¹⁵ « *Toward a Strategic Vision for the Transatlantic Market* », TPN, octobre 2011, p.3
http://www.tponline.org/pdf/TPN_Report_Towards_a_Strategic_Vision_For_the_Transatlantic_Market_October_2011.pdf



• TPN : le lobby des puissants

Créé en 1992, le TPN est constitué pour partie de puissantes multinationales, européennes et américaines. Il ne s'agit pas de « seconds couteaux », mais bien d'entreprises comptant, dans leur secteur d'activités, parmi les plus puissantes de la planète. Ainsi, le TPN compte parmi ses membres la première entreprise mondiale du secteur agroalimentaire (Nestlé), les trois plus puissantes entreprises mondiales du secteur aéronautique, aérospatial et de défense (que sont respectivement Boeing, EADS et United Technologies Corporation), le trio de tête du secteur de la chimie (BASF, Dow Chemical, Bayer), les quatre entreprises leaders dans la production de logiciels informatiques (IBM, Microsoft, Hewlett-Packard & Oracle), la première entreprise mondiale du secteur des télécommunications (AT&T), ainsi que d'autres firmes (américaines ou européennes) occupant une place enviable dans leur secteur : British Petroleum & GE dans l'énergie, Allianz & Citigroup dans la finance, Time Warner & Walt Disney Company dans le secteur culturel multimédias.

Le TPN regroupe donc en son sein des géants mondiaux du commerce, de la finance et de l'industrie. Conséquence logique : depuis sa création en 1992, il n'a de cesse de réclamer la constitution d'un marché transatlantique, ouvrant aux firmes les plus puissantes du marché de nouvelles opportunités : libre choix de la localisation des investissements et des lieux de production sur un immense territoire, marché des consommateurs élargi, nouvelles possibilités de fusions et acquisitions, ...

Cependant, le TPN n'en reste pas là : il accueille également parmi ses membres des élus politiques :

- côté américain, 32 membres de la Chambre des représentants et 5 sénateurs sont membres du TPN ;
- côté européen, l'adhésion est plus forte puisque 60 députés européens sont membres du TPN (soit près de 8% du Parlement européen).

• Un processus politique supervisé par le TPN ?

A nouveau, le TPN recrute des élus influents occupant des postes stratégiques. Ainsi, sur les 22 commissions que compte le Parlement européen, un tiers est présidé par des membres du TPN. Il s'agit des commissions :

- Affaires juridiques (présidée par Klaus-Heiner Lehne),
- Développement régional (Danuta Maria Hübner),
- Marché intérieur et protection des consommateurs (Malcolm Harbour),
- Affaires économiques et monétaires (Sharon Bowles),
- Budget (Alain Lamassoure),
- Contrôle Budgétaire (Michael Theurer),
- Affaires étrangères (Elmar Brok)
- Commerce international (Vital Moreira).

Notons-le : au sein du Parlement européen, la Commission du Commerce international est précisément celle qui chapeaute les analyses et réflexions sur le marché transatlantique. C'est notamment sur base du rapport de cette Commission que le Parlement européen s'est montré enthousiaste à l'idée de lancer des négociations juridiques et commerciales avec les Etats-Unis. Et il va de soi que son président, Vital Moreira, occupe une place centrale dans ce processus.

Etant donné sa double casquette, on ne sait pas si l'on doit dire de Vital Moreira qu'il est un socialiste portugais... ou le fidèle porte-parole des firmes multinationales comptant parmi les plus puissantes de la



planète. Une manière de répondre à cette question consiste à voir comment Vital Moreira, ainsi que les autres députés membres du TPN, ont voté à propos du marché transatlantique.

Ce que nous allons à faire après avoir précisé deux choses importantes :

- Les députés européens membres du TPN sont majoritairement des libéraux, des conservateurs, des sociaux-chrétiens et des socialistes. Seuls deux élus écologistes en sont membres, et aucun en provenance de l'extrême-droite ou de la gauche (dite) radicale ;
- Sur les 60 élus membres du TPN, environ 16 étaient absents au moment des votes. L'analyse qui suit porte donc sur la quarantaine de députés européens qui, tout en étant membres du TPN, étaient également présent lors du vote au Parlement.

• Des députés globalement très fidèles aux idéaux des multinationales

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », on imagine sans peine la réponse des firmes multinationales membres du TPN : à quoi bon s'embarrasser avec de telles procédures !

Qu'elles se rassurent, l'écrasante majorité des élus politiques membres du TPN pensent pareil. Tous ont voté contre cette proposition, à l'exception de deux d'entre eux : la socialiste hongroise Edith Herczog et l'écologiste allemande Franziska Brantner.

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ?* », aucun doute n'est permis : les multinationales s'opposent vigoureusement à un tel mécanisme leur interdisant une procédure au terme de laquelle elles ont une chance de toucher des dommages et intérêts... versés par les finances publiques (autrement dit : l'argent de tous ceux qui paient des impôts).

Sur ce point, on observe un net clivage parmi les membres politiques du TPN. Alors que conservateurs, libéraux et sociaux-chrétiens rejoignent en cœur les multinationales pour donner tous les droits aux investisseurs, les deux élus écologistes et sept élus socialistes ont demandé à mettre certaines limites au pouvoir des investisseurs. Côté socialiste, deux élus TPN ont néanmoins rejoint le clan favorable aux intérêts des multinationales : il s'agit du luxembourgeois Robert Goebbels et du portugais... Vital Moreira (le président de la Commission du Commerce international).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis ?* », on imagine sans peine qu'une réponse négative est ardemment souhaitée par les multinationales actives dans l'informatique (pour la vente en ligne) ou l'audiovisuel (Time Warner, Walt Disney).

Sur ce point, ils ont pu être rassurés par la grande majorité des conservateurs, des libéraux et des sociaux-chrétiens (membres du TPN) qui ont rejeté le principe d'une exception culturelle. Mais l'avis ne fut pas unanime, loin s'en faut. Ainsi, une petite minorité de ce groupe (trois Français, deux Polonais, un Autrichien et un Slovaque) ont tout de même voté en faveur d'une exception culturelle. Côté socialiste (9 membres du TPN présents en séance), ce fut 4 voix pour l'exception culturelle et 5 voix s'y opposant (dont celle de Vital Moreira). Enfin, les deux élus écologistes membres du TPN ont voté en faveur de l'exception culturelle.



Restait alors le vote final : « sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ? ».

À cette question, les seules voies discordantes au sein du TPN sont venues des écologistes : la députée verte allemande Franziska Brantner a voté contre tandis que son compatriote Reinhard Bütikofer s'abstenait. Quelle que soit leur appartenance politique ou leur origine géographique, tous les autres députés membres du TPN ont massivement soutenu le mandat de négociation.

• Que retenir ?

Pour un élu politique, l'adhésion à un lobby composé de puissantes multinationales n'est pas synonyme d'une soumission aveugle aux intérêts des géants de l'industrie ou de la finance.

Ainsi, les deux écologistes membres du TPN ont nettement voté aux antipodes des souhaits des multinationales affiliées aux TPN. Pour les socialistes, seule l'idée d'accorder des droits inconditionnels aux investisseurs posait problème... et marque la rupture avec la logique marchande du TPN. Enfin, la culture agit comme un électron libre où les sensibilités, nationales notamment, décident davantage de l'issue du vote que l'appartenance au TPN. C'est d'ailleurs le seul amendement « citoyen » qui fut accepté par une majorité de députés européens.

Ces nuances faites, constatons que :

- Sur tous les amendements discutés, une large majorité des membres politiques du TPN se sont toujours prononcés en faveur des intérêts des multinationales. Ainsi, sur le sujet le plus controversé (l'exception culturelle), ce sont tout de même 70% des membres politiques du TPN qui ont voté en faveur de négociations économiques et législatives englobant la culture...
- À l'exception des deux écologistes, c'est à l'unanimité que la quarantaine de membres politiques du TPN présent en séance a voté en faveur d'une négociation pour créer un marché transatlantique ;
- Enfin, le député Vital Moreira, au centre du processus parlementaire, s'est en tous points ralliés aux positions les plus dogmatiques du TPN.

Comme quoi, pour de puissantes multinationales dominant à l'échelle du monde leur secteur d'activités, avoir des amis politiques bien placés, ça aide...



2. La philosophie politique du TTIP n'est pas une solution, mais un problème !

Article 5

Le TTIP, tout bénéfique pour les multinationales !

Le projet de TTIP, qu'on résumera ici sous le vocable « marché transatlantique », est taillé sur mesure pour les entreprises multinationales. Ces dernières sont les acteurs économiques qui souffrent le plus de l'existence de législations nationales... qui sont pour elles autant de casse-tête juridiques pour coordonner les relations entre leurs filiales. En créant un marché transatlantique - c'est-à-dire des normes de production et de commercialisation identiques d'une rive à l'autre de l'Atlantique, ainsi que des libertés en matière de circulation des capitaux et d'investissements -, on crée toutes les conditions nécessaires pour favoriser de nouvelles vagues de fusions et d'acquisitions dont les entreprises multinationales seront les grandes bénéficiaires.

Or, les sociétés privées les plus importantes rivalisent déjà avec les Etats. Ainsi, Toyota dispose d'une puissance financière¹⁶ équivalente au PIB de l'Etat d'Israël, l'entreprise pétrolière Chevron est plus riche que le Portugal, tandis que Walt-Mart ou Exxon brassent chacune plus d'argent que des pays tels que l'Iran, la Grèce ou le Danemark. Une comparaison tronquée, car si les multinationales gèrent l'ensemble de leur chiffre d'affaires, les Etats ne contrôlent que leur budget (et pas tout leur PIB). Sans oublier que les multinationales se rassemblent au sein de lobbies puissants (Chambres Américaines du Commerce, European-American Business Council...), y compris sur les matières transatlantiques (Transatlantic Policy Network, Transatlantic Business Dialogue...).

Avec le marché transatlantique, ce déséquilibre entre pouvoirs publics (élus de la nation) et pouvoirs privés (au service d'actionnaires) va immanquablement s'accroître.

• Libertés pour les uns, contraintes pour les autres !

Sous couvert d'instaurer des libertés économiques, le marché transatlantique va renforcer à tous niveaux la liberté qu'auront les grandes entreprises de circonscrire la liberté de tout un chacun :

- astreint à travailler plus pour gagner moins, le travailleur devra, de plus en plus, accepter des conditions et des horaires de travail entièrement dépendants des besoins de l'entreprise¹⁷ ;
- ravalé au rang d'exception, le service public deviendra marchand, la sécurité sociale s'effacera au profit d'assurances privées, tout en abandonnant ses mécanismes de redistribution des richesses ;
- soumises à une concurrence de plus en plus rude et inégale, les PME subiront les pressions des firmes transnationales, certaines PME disparaîtront (rachat ou faillite), d'autres seront franchisées ou sous-traitantes et seule une minorité profitera du système ;
- contraints d'agacés des investisseurs de plus en plus puissants et libres de leurs mouvements, les Etats se soumettront à une compétition sans fin en détricotant leurs législations sociales et en

¹⁶ Sources : magazine Fortune et FMI. Voir à ce sujet le Gresea Echos n°62, pp. 4-5.

¹⁷ Ce projet d'adaptation des horaires de travail selon les besoins des entreprises est notamment défendu par la Commission européenne qui aimerait légiférer dans ce sens. Voir <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52010DC0106:FR:HTML>.



réduisant les prélèvements fiscaux à l'égard des entreprises, tout en augmentant leurs aides financières à l'emploi et à l'investissement.

Autant de faits qui sont déjà une réalité, mais qui ne feront que s'accélérer avec un grand marché transatlantique. Lequel ouvrirait aussi les portes de l'Europe à des entreprises américaines (assureurs notamment) spécialisées dans les soins de santé...

• **Des inégalités qui vont croître**

On le sait : partout dans le monde où n'existent pas des contre-pouvoirs suffisamment puissants pour contrer la logique des multinationales, celles-ci n'ont que faire des droits humains les plus élémentaires. En Europe, le marché transatlantique se traduira par un renforcement des inégalités sociales et une dégradation prononcée des conditions de travail et de rémunération (visant prioritairement les peu qualifiés mais touchant également les classes moyennes).

En effet, l'instauration d'une compétitivité transatlantique va renforcer tous les arguments actuels de la Commission européenne (et des lobbys patronaux) en faveur d'une dégradation prononcée des conditions de travail. Au nom de la création d'emploi, il sera question :

- de multiplier les contrats de travail atypiques (temps partiel, intérim, contrats à durée déterminée) et d'alléger toutes les procédures de licenciement ;
- d'augmenter la flexibilité horaire, notamment les temps de travail minimum et maximum, mais aussi d'adapter en permanence les horaires de travail sur base du carnet de commandes de l'entreprise (qui sera l'élément déterminant pour décider des plages horaires laissées à la vie privée) ;
- d'intensifier les mécanismes de contrôles et de sanctions des allocataires sociaux, de manière à contraindre une partie croissante de la population à accepter des conditions de travail et des rémunérations qui auraient du mal, autrement, à trouver preneur.

Quant aux Etats qui s'y refuseront, ils risquent de connaître un vote sanction de la part des entreprises... qui, liberté de circuler et d'investir ayant force de loi, iront voir ailleurs !

Article 6

Le « libre-échange » : un conte pour enfants pas sages

Par Bruno Poncelet.

Publié en novembre 2013 (<http://www.econospheres.be/spip.php?article428>)

Depuis longtemps, on raconte des histoires pour endormir les enfants. Et s'il existait des histoires pour endormir les adultes ? Et s'il existait des contes pour mettre en veilleuse notre sens critique, quelles seraient ces histoires ? Tentative de réponse avec une histoire à dormir debout : le « libre-échange » apporterait à tous richesses et bien-être...

Il était une fois, au pays de l'expansion commerciale, des gens heureux.

L'histoire se passe à la fin du siècle passé, où plusieurs événements successifs remplissent de joie les fidèles zéloteurs de la croissance économique. En 1986, l'Union européenne décide de créer un marché unique



entre ses pays membres. L'inauguration officielle a lieu en 1993 avec la fin des contrôles douaniers aux frontières, et sera complétée quelques années plus tard avec l'adoption d'une monnaie unique, l'euro. Entretemps, en 1989, un affreux mur est tombé du côté de Berlin. Tandis que le monde entier s'écrie « liberté, liberté » pour fêter la mort de l'ogre communiste, les élites du monde occidental ne perdent pas de temps : elles s'empressent de faire rejoindre aux anciens pays de l'Est l'ordre juridique du capitalisme, notamment via une intégration au sein de l'Union européenne et de son marché unique. Ainsi, une très grande partie de l'Europe bascule dans un ordre nouveau, où la circulation de l'argent, des marchandises et des lieux de production tient lieu de constitution, l'emportant sur toute autre considération. Le même genre de philosophie politique prévaut ailleurs dans le monde. Par exemple, de l'autre côté de l'Atlantique, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique unissent leurs destinées dans un *Accord de Libre-échange Nord-Américain* (ALENA) qui voit le jour en 1994. Un an plus tard, c'est l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui affiche les mêmes objectifs pour toute la planète. L'une de ses missions concrètes consiste à régler les différends commerciaux entre pays membres, mais sa véritable ambition est d'établir des règles juridiques mondiales assurant une libre circulation marchande, favorisant l'expansion du commerce et la croissance économique.

• **Le bonheur est dans le « libre-marché »**

A bien des égards, ces décennies 1980 et 1990 constituent un basculement culturel majeur. Alors que la gauche et la droite s'étaient longtemps écharpées sur l'équilibre à atteindre entre droits collectifs et individuels, entre la prospérité due aux entreprises privées et les bienfaits générés par les solidarités publiques (comme la Sécurité sociale), l'univers mental bascule soudainement dans une course au « libre-échange ». Celle-ci devient la nouvelle mission civilisatrice, emportant l'adhésion d'une large majorité d'opinions dans les milieux d'affaires, politiques, intellectuels, médiatiques...

Pourquoi en est-il ainsi ? La raison officielle est connue : si l'on parvient à faire tomber les « barrières au commerce », si l'on éradique les « entraves artificielles » que les Etats font peser sur l'économie, il s'ensuivra une ouverture des marchés qui va donner de l'air et de la confiance aux entreprises. Dopées par un moral au beau fixe, celles-ci vont investir et créer de l'emploi, verser des salaires et fabriquer des marchandises, vendre et faire des bénéfices, mais également innover et inventer des produits qui créeront de nouveaux marchés, générant ainsi le mantra magique dont le monde occidental s'est épris depuis plusieurs décennies. Un mantra magique qui fait du trio *innovation technologique* → *expansion commerciale* → *croissance économique* l'alpha et l'oméga de la vie politique, et ce qu'on soit de gauche ou de droite, libéral ou socialiste, homme d'affaires ou journaliste...

A y regarder de plus près, ces décennies de libéralisme effréné ressemblent à un conte pour enfants : au nom de la liberté du commerce, de gentils bergers partent à la recherche d'une foule disparate de brebis (les Etats-nations) pour les rassembler en troupeaux homogènes (le marché unique européen, l'ALENA américain, l'OMC mondial...) acceptant tous d'arpenter le même chemin : celui d'une compétition économique internationale censée nous mener tous vers une ère de progrès et de bien-être sans égal.

Si cela fonctionnait, si ce choix politique était judicieux, cela se saurait ! Depuis trente ans que le monde politique impose et renforce le « libre-échange », nous devrions aujourd'hui vivre dans un monde prospère et harmonieux. Pourtant, les écarts de richesse s'aggravent, la pauvreté extrême conquiert de nouveaux territoires (notamment en Grèce ou en Espagne) tandis que l'horizon planétaire se couvre de nuages sombres : les forêts reculent, les produits toxiques pullulent, des espèces vivantes disparaissent alors que les inondations et feux de forêts esquissent le lugubre avenir qui nous attend si, très vite, nous ne



maîtrisons pas le réchauffement climatique. De prothèses PIP en lasagnes de bœuf à base de cheval, les scandales sanitaires s'invitent régulièrement dans les médias, révélant des pratiques marchandes où l'on triche, où l'on ment, où les réseaux de sociétés sous-traitantes sont à ce point ramifiés et complexes qu'on ne sait plus très bien qui fait quoi, ni comment, ni pourquoi. Autant de faits qui ne tombent pas du ciel, mais résultent précisément des politiques de « libre-échange » mises en place depuis trois décennies.

- **Les marchés libres n'existent pas**

Dans le conte du « libre-échange », la première erreur fondamentale consiste à séparer l'Etat du marché, comme s'il s'agissait de deux entités distinctes. Or, rien n'est plus inexact. Les marchés sont une création des pouvoirs publics, qui mettent en place les lois et règlements grâce auxquels les marchés peuvent fonctionner (par exemple, la loi stipule l'existence de la propriété privée ou prévoit les modalités de constitution d'une société anonyme). Pour être respectés, ces lois et règlements doivent s'accompagner d'institutions répressives (comme les forces de police ou les tribunaux) qui permettront d'arrêter un fabricant de contrefaçons ou un voleur dans un magasin. Plus important : les marchés peuvent se construire sur base de règles légales très différentes, en fonction des valeurs dominantes d'une société. Par exemple, aux Etats-Unis, les armes à feu sont en vente libre car le droit à « l'autodéfense armée » passe avant le droit à la vie... des nombreux morts que ce choix politique provoque immanquablement.

Bref, négocier un accord de « libre-échange » ne consiste pas à retirer les « entraves étatiques » aux échanges, mais bien à décider de changements politiques radicaux dans le fonctionnement des marchés. En créant des marchés géographiquement de plus en plus étendus, englobant un nombre exponentiel de consommateurs (11 millions pour la Belgique, 508 millions pour le marché européen, 820 millions en cas de constitution d'un marché transatlantique...), le monde politique ouvre la porte à un jeu dangereux : celui des fusions-acquisitions internationales d'entreprises. Soit une logique cannibale où la question qui se pose aux entreprises est : *qui mangera le plus vite l'autre ?* De fusions en acquisitions, des Géants marchands naissent pour organiser leurs activités à l'échelle du monde. Selon une logique pyramidale extrêmement hiérarchisée, un centre impérial (le conseil d'administration) déploie ses bastions et forteresses (usines, comptes bancaires off-shore, centres de recherche, réseaux pour accéder aux matières premières...) avec une ambition précise : accumuler le plus d'argent possible dans les caisses. Un argent qui servira tantôt à entretenir la logique de croissance impériale du Géant marchand, mais qui nourrira également l'appétit monétaire insatiable de ses actionnaires et hauts-dirigeants.

Sur le plan social, cette naissance de Géants marchands provoque un effet catastrophique : il éloigne les centres réels de décisions (conseils d'administration) des lieux de production. Ainsi, la création du marché européen fut un coup très dur pour les travailleurs : s'il n'est déjà pas facile de négocier des conditions de travail (horaires, salaires...) avec un patron autonome (gérant sa propre entreprise), il est encore plus difficile d'y parvenir lorsque le patron vous faisant face n'est qu'un pantin obéissant aux ordres venus de Londres, Genève, Paris ou Chicago. D'autant que les Géants multinationaux, s'ils sont malins (et ils le sont souvent), démultiplient les usines capables d'effectuer les mêmes types de productions. Du coup, il leur est facile d'orchestrer une mise en concurrence des différents sites de production pour choisir celui où les travailleurs offrent un optimum magnifique : des rendements de production élevés pour de faibles rémunérations...

Bien entendu, cette logique antisociale n'est pas sans rapport avec un autre problème évoqué plus haut : la constitution d'un réseau complexe de firmes sous-traitantes, où l'on ne sait plus très bien qui fait quoi, ni



comment, ni pourquoi. Une opacité d'où naissent les scandales sanitaires que les autorités nous promettent de réguler alors qu'elles en ont de moins en moins les moyens.

Car sur le plan démocratique, l'existence du « libre-échange » international produit également des effets délétères. D'un côté, nous avons des pouvoirs publics « locaux », attachés à un territoire particulier. De l'autre côté, nous avons des Géants multinationaux libres de se déplacer (avec leurs investissements, leurs lieux de production et les emplois qu'ils génèrent) où bon leur semble dans un espace englobant des pays très différents. Des pays qui se distinguent notamment par leur culture, les goûts et compétences de leur populations, mais aussi par leurs exigences en matière d'impôts sur les entreprises, de financement de la Sécurité sociale et de sérieux (ou non) dans la définition des normes légales environnementales, sanitaires, sociales... Evidemment, les Géants multinationaux ne sont ni neutres ni bienveillants face à de telles législations : à leurs yeux, le social, le fiscal ou l'environnement sont autant de contraintes financières qui nuisent à l'optimisation des bénéfices. Or, grâce au « libre-échange » qui leur permet de circuler d'un pays à l'autre, les Géants multinationaux n'ont que l'embarras du choix entre toutes les législations (contraintes) existantes...

La suite, nous la connaissons bien. D'un côté, les Géants multinationaux délocalisent (ou menacent de le faire) si les gouvernements ne revoient pas à la baisse leurs exigences environnementales, fiscales ou sociales. De l'autre côté, des gouvernements nationaux rivalisent d'ingéniosité pour offrir cadeaux fiscaux, travailleurs flexibles et contraintes environnementales minimum à des investisseurs ravis. Et le conte féérique du « libre-échange » de nous mener au cauchemar ! Un cauchemar fait de délocalisations et de restructurations d'entreprises, de pertes d'emplois et de finances publiques en berne, un cauchemar où nous tombons du lit pour heurter une réalité qui fait mal !

● **La créativité privée peut être toxique**

Et pourtant, la descente aux enfers n'est nullement finie. Car la mise en concurrence internationale des entreprises génère bel et bien un des effets attendus : une créativité technologique accrue (écrans plats dernière génération, ordinateurs de plus en plus puissants, smartphones multifonctions, tablettes tactiles dernier cri, etc.). Émerveillés par ces bijoux modernes, les adultes sont comme des enfants : ils dorment sans soucis car de gentilles entreprises s'occupent de créer les produits et l'envie de les posséder dont ils ont besoin pour se sentir bien. Et nous fermons les yeux. Et nous nous laissons bercer de douces illusions. Et nous travaillons, heureux d'engranger l'argent qui nous permettra de satisfaire la foule de nouveaux besoins, chimères commerciales en expansion dans nos cœurs et nos têtes...

Dans ce rêve éveillé, un monstre sournois nous échappe : loin d'être toujours un bienfait, la créativité marchande peut s'avérer extrêmement toxique. Ainsi, la crise financière des « subprimes » est étroitement liée à l'ingénierie des grandes banques américaines : pour gagner plus d'argent, celles-ci ont trouvé commode de bâtir d'immenses tours financières, où chaque « appartement » renferme un crédit différent (prêt étudiant accordé par une banque locale en Floride, prêt pour l'achat d'une voiture accordé par une banque locale à Washington, prêt immobilier accordé par une banque du Missouri...). Grâce à cette titrisation bancaire, de nombreux crédits différents ont pu être agglomérés dans un seul titre financier. Selon Wall Street, l'avantage était d'offrir une plus grande sûreté aux investisseurs potentiels : en mélangeant des prêts entièrement différents, on diminuait considérablement les risques que tous les paiements fassent défaut au même moment. Mais Wall Street ne pipait mot sur la manière dont elle bâtissait ses tours financières : l'idée-phare n'était pas de faire un produit plus sûr, mais bien de cacher de vilains moutons noirs (prêts pourris) derrière de merveilleux moutons blancs (prêts fiables). Pour le dire



autrement, Wall Street parvint à gagner beaucoup d'argent en faisant passer des squats de piètre qualité (crédits financiers insolubles) pour des appartements de luxe haut-de-gamme. Un art de la dissimulation qui dura quelques années, vit les banques rivaliser d'ingéniosité pour convaincre des personnes insolubles de contracter de nouveaux crédits, jusqu'au jour où tout s'effondra... et qu'il fallut l'aide massive des finances publiques (1.600 milliards d'euros rien que pour les pays européens) pour sauver les banques de la faillite.

Des exemples d'ingénierie marchande toxiques existent également dans les secteurs agroalimentaire, chimique, énergétique, pharmaceutique, etc. De la création de l'essence avec plomb (dans les années 1920) à l'ajout d'additifs cancérigènes dans le tabac, de la promotion mondiale de l'amiante à la diffusion planétaire d'innombrables substances toxiques (PCB, pesticides, perturbateurs endocriniens...), l'histoire des Géants marchands est hélas jonchée de mensonges éhontés - allant de la simple propagande aux manipulations scientifiques les plus viles - afin de promouvoir la vente exponentielle de produits rendant malades (ou tuant à petit feu) plantes et animaux, hommes compris.

Voilà pourquoi, loin de conduire à des jours meilleurs, le conte du « libre-échange » est dangereux. Il accorde aux multinationales un incroyable pouvoir : celui de mettre en concurrence travailleurs et gouvernements, tout en déployant une ingénierie technologique qui peut s'avérer extrêmement toxique pour la santé des gens et les finances publiques. Et lorsque vient la catastrophe majeure (comme une crise financière américaine ou un accident nucléaire à Fukushima), la réponse des pouvoirs publics est de faire assumer aux populations les dégâts générés par les Géants du monde marchand (en sauvant les banques de la faillite, ou en nationalisant la multinationale japonaise de l'énergie Tepco).

Hélas, ce n'est même pas le plus grave. Le plus grave vient du fait qu'on soit incapable de poser le constat d'échec : le « libre-échange » n'est pas une promesse d'avenir radieux, mais bien un cheminement vers le chaos et la destruction. Faute d'un tel constat d'échec, nous continuons à voter pour des partis politiques qui sont comme des enfants en plein cauchemar. Ils s'époumonent et s'agitent : « c'est la crise », « le chômage augmente », « les investisseurs n'ont plus confiance », « la Sécurité sociale coûte trop cher »... Incapables de réfléchir, tétanisés de peur, tels des enfants adorant qu'on leur raconte toujours la même histoire, ces élus politiques manquent de sagesse et optent pour la solution la plus bête.

Inlassablement, ils répètent le mantra magique qui nous détruit inexorablement : il était une fois, au pays de l'expansion commerciale, des gens heureux qui rêvaient de transformer un marché européen en marché transatlantique...



3. Dangers **sanitaires** et **environnementaux**

Article 7

Vous reprendrez bien un peu de gaz de schiste au dessert ?

Bruno Poncelet

Article inédit

(à paraître dans le numéro 10 de la revue **Kairos**, merci de citer la source en cas d'utilisation)

La scène se passe quelque part en Europe, dans une région dont les sous-sols regorgent d'un bien précieux : des gaz de schiste. Serions-nous dix mille ans en arrière, à une époque où le Christ n'avait pas encore vu le jour, que cette nouvelle ne ferait frémir personne. Sans technologies pour fracturer les roches, pas de gaz de schiste ! Ajoutons que les mentalités d'alors empêchaient de considérer les sous-sols (et plus largement la nature) comme un amas inerte de matières premières à exploiter au plus vite. Mais nous sommes au XXI^{ème} siècle après J.C., et les technologies pour exploiter les gaz de schiste existent bel et bien. Quant aux mentalités, elles se divisent en deux camps radicalement opposés.

Pour les industriels de l'énergie, se priver d'une richesse naturelle dormant sous nos pieds est d'autant plus idiot que nous sommes, en Europe, largement dépendants de l'étranger pour notre approvisionnement en énergie. Le gaz de schiste est donc un moyen de réduire la dépendance énergétique grâce à une ressource locale.

Inversement, pour les citoyens cherchant à préserver l'environnement dans lequel ils vivent, les gaz de schiste sont une horreur. À cela, plusieurs raisons. Sur le court terme, il est établi que les gaz de schiste sont de très grands émetteurs de gaz à effet de serre : encourager leur exploitation, c'est donc accélérer le réchauffement climatique et les innombrables catastrophes qui vont avec. À long terme, les gaz de schiste pourraient également se révéler très problématiques : pour les exploiter, il est nécessaire de fracturer les roches dans lesquelles ils sont emprisonnés. Comme on connaît mal les répercussions de telles fractures sur la stabilité des sous-sols, cela pourrait provoquer des ruptures sismiques, c'est-à-dire des tremblements de terre. Surtout, la fracturation des roches nécessite l'usage de produits chimiques : en les injectant très profondément dans les sous-sols, on risque forcément de les voir se diffuser dans les nappes phréatiques. Le reste coule de source : si ces produits chimiques s'avèrent toxiques, ils pollueront le cœur même des réserves aquatiques desquelles nous dépendons pour vivre...

Comment résoudre cette divergence de vues entre industriels de l'énergie et société civile ? En démocratie, le moins qu'on puisse attendre, c'est la tenue de débats où les arguments de chaque camp sont exposés, et où la décision finale dépendrait d'une opinion publique bien informée. Nous en sommes malheureusement très loin, l'essentiel du débat se résumant - dans une indifférence générale - à un rapport de forces entre lobbies industriels et associations environnementales.

Mais la situation pourrait s'empirer. En cause : le contenu des négociations transatlantiques.



- **Débat démocratique ou contrainte technocratique ?**

Dans la semaine du 10 mars 2014, des Américains et des Européens (que personne n'a élus) se sont réunis à Bruxelles pour mener le quatrième round de négociations visant à créer un marché transatlantique. Parmi les sujets mis sur la table : le renforcement du droit de propriété intellectuelle.

Pour les multinationales qui s'agitent dans l'ombre des négociations, ce renforcement du droit de propriété intellectuelle est une double aubaine. Primo, et *a contrario* du discours officiel évoquant un traité de « libre-échange », il leur permettrait d'être protégés de la concurrence grâce au dépôt de brevets. Secundo, l'enjeu est d'élargir la portée des brevets, que ce soit en leur donnant une plus longue durée d'existence ou en les appliquant à de nouveaux domaines. Par exemple, les Etats-Unis ont autorisé la société de vente en ligne Amazon à déposer un brevet sur une méthode de commerce : « l'achat en un clic ». Il s'agit de pouvoir commander un produit via Internet, sans ré-encoder systématiquement toutes ses données (notamment son numéro de carte bancaire). Grâce à ce brevet, Amazon peut imposer le paiement de royalties à des sociétés concurrentes utilisant la même procédure de vente... sur le territoire de l'Oncle Sam. Car, contrairement aux Etats-Unis, l'Europe juge pour l'instant ce type de brevets abusif.

Autre différence entre les législations européenne et américaine : aux Etats-Unis, les sociétés exploitant du gaz de schiste ont obtenu de classer « secret commercial » la liste exacte des produits qu'elles utilisent pour fracturer les roches. Par conséquent, si un de leurs produits chimiques devait polluer les nappes phréatiques, leur responsabilité serait pratiquement impossible à démontrer. On a là une sorte de droit à polluer en toute impunité !

L'un des enjeux concrets des négociations transatlantiques est de savoir si les multinationales obtiendront, ou non, l'autorisation d'utiliser de tels droits à l'impunité sur le sol européen. Etant donné notre culture favorable au principe de précaution, il y a fort à parier que cela renforcerait le camp des opposants à l'utilisation des gaz de schiste. Oui mais... il y a une astuce à laquelle les négociateurs proches des multinationales ont pensé. Cette astuce, c'est le droit pour les entreprises de porter plainte, devant des tribunaux internationaux, les Etats qui mettent en place des législations jugées nuisibles à leurs intérêts commerciaux.

Partout où ces législations existent, des gouvernements sont trainés devant des tribunaux par des sociétés exigeant le droit de passer outre les volontés gouvernementales. À titre d'exemple, en septembre 2013, invoquant le traité de « libre-échange » liant le Mexique, les Etats-Unis et le Canada (ALENA), la société énergétique *Lone Pine* a déposé plainte contre le Canada devant un tribunal international. L'origine du conflit ? Les autorités du Québec ont décrété un moratoire écologique sur l'exploitation des gaz de schiste dans une région traversée par le fleuve Saint-Laurent. Si ce conflit n'a pas encore été tranché, les procédures judiciaires qu'il entraîne sont extrêmement coûteuses (les honoraires d'avocats pouvant flirter avec les 1.000 dollars de l'heure, tandis que les juristes appelés à arbitrer les conflits se font rémunérer 3.000 dollars de l'heure). Par ailleurs, ce type de tribunal est extrêmement favorable aux intérêts commerciaux (la Slovaquie s'est fait condamner, en 2012, pour avoir privilégié la santé publique de ses citoyens au détriment des marges bénéficiaires des sociétés d'assurances spécialisées dans les soins de santé). Dans le cas qui nous occupe, *Lone Pine* n'y va pas avec le dos de la cuiller : l'entreprise réclame 250 millions de dollars (américains) aux contribuables canadiens !

Incroyable mais vrai : si les négociations transatlantiques aboutissent, et si leur logique marchande est poussée assez loin, des gouvernements voulant protéger la santé de leur population pourraient être



traînés devant des tribunaux, internationaux, pour décisions contraires aux intérêts marchands. Pire : les multinationales pourraient obtenir des clauses de « secret commercial » rimant avec impunité, car empêchant d'établir tout lien entre leurs pratiques industrielles et d'éventuelles pollutions pratiquées par leurs soins.

Dans cet univers politique d'où le citoyen est banni, des brèches et des failles existent. La prochaine grande brèche portera, précisément, sur le droit des multinationales à déposer plainte contre des Etats. Alors qu'elle n'en avait nullement l'intention au départ, la Commission européenne s'est vue obligée de lancer une consultation publique sur le sujet. Où ? Quand ? Par l'intermédiaire de quel site ? Impossible d'y répondre au moment de boucler cet article, mais le lancement de cette consultation publique devrait être imminent. Kairos vous en parlera sur son site dès que possible. Tout comme les nombreuses initiatives citoyennes qui mobilisent et sensibilisent à ce sujet.

Article 8

Les multinationales à l'assaut de notre santé !

De toutes les crises actuelles, les menaces qui pèsent sur l'environnement sont les plus terribles. En effet, sans ressources naturelles dignes de ce nom, la vie sur Terre (et donc la vie humaine) disparaît. Même sans atteindre ce stade ultime, une dégradation mondiale des ressources naturelles aura des conséquences dramatiques (catastrophes naturelles plus fréquentes, renchérissement du coût de l'alimentation, multiplication des maladies), touchant d'abord les plus pauvres des humains.

Pourtant, loin des belles promesses de réduction de gaz à effet de serre, les rejets de CO₂ poursuivent, d'année en année, leur augmentation. Alors qu'il faudrait prendre des mesures politiques pour relocaliser toute une série de productions (à quoi bon des transports sur plusieurs milliers de kilomètres de fruits et légumes cultivables chez nous ?), l'émergence d'un marché transatlantique va au contraire favoriser la circulation mondiale de divers produits et services, multipliant ainsi les émissions de CO₂ mises au service du dumping social et des délocalisations ! Car la mondialisation des chaînes de production, opérée par des multinationales cherchant à économiser leurs « coûts » (qui sont aussi les moyens de vivre des populations), génère des transports pour relier les zones de production à bas salaires et les marchés de consommateurs au pouvoir d'achat élevé. Le problème social des délocalisations se conjugue ainsi avec un renforcement du réchauffement climatique (qui pourrait devenir incontrôlable dans les décennies à venir).

Mais la crise environnementale ne se limite pas qu'au climat : nous vivons actuellement la sixième extinction massive d'espèces (sur plusieurs milliards d'années !). Due à la surexploitation de certaines régions ou ressources naturelles dans le monde, cette disparition massive de la biodiversité va s'accélérer avec le marché transatlantique, ne fut-ce que par le renforcement de la taille (et du pouvoir de prédation) des sociétés multinationales. Or, ce phénomène va avoir des conséquences graves car nous appartenons à des chaînes alimentaires fonctionnant sur le principe de l'interdépendance : si de nombreuses espèces vivantes disparaissent, l'homme (un super prédateur) en payera inévitablement les pots cassés. Que ce soit par la disparition de certains aliments, la raréfaction et le renchérissement de certaines denrées (bonjour l'inflation... et les menaces sur l'indexation !) ou la nécessité de recourir à des technologies agroalimentaires... actuellement aux mains de grandes firmes privées !



- **Dangers sanitaires**

Lors des négociations du TTIP, l'adoption de normes transatlantiques environnementales au rabais est à craindre. En effet, les législations américaines et européennes diffèrent grandement, notamment du point de vue sanitaire et phytosanitaire (évaluation de la toxicité des produits avant leur mise sur le marché). En ces matières, notamment à travers l'utilisation du principe de précaution, l'Europe se montre (en général) plus soucieuse de l'intérêt général et de la santé publique que les Etats-Unis. Or, ces divergences législatives sont aujourd'hui qualifiées de « barrières non tarifaires » au commerce ou d'« entraves aux échanges » par la Commission européenne, et leur harmonisation est à l'ordre du jour. L'Europe possédant souvent (pas toujours) les normes les plus élevées, il y a fort à craindre qu'une harmonisation se fasse au détriment de la santé publique et du principe de précaution. La Commission européenne a d'ailleurs fait un pas en ce sens au début de l'année 2013, en prenant la décision (pour faire plaisir aux Etats-Unis) d'accepter sur son territoire la viande de bœuf traitée à l'acide lactique. Soit un agent antimicrobien, fort utilisé aux Etats-Unis pour réduire le coût de la viande en évitant d'onéreuses normes d'hygiène lors des processus d'abattage ; les microbes sont tout simplement éliminés en vaporisant de l'acide lactique sur la viande. Toujours aux Etats-Unis, la viande aux hormones comme les poulets plongés dans des bains chlorés sont monnaie courante. De même, la législation américaine sur les OGM... a été réalisée par des cadres de Monsanto ! Une entreprise - elle n'est pas la seule - dont l'histoire a montré qu'elle n'hésite ni à tricher ou mentir (sur la dangerosité de ses produits), ni à empoisonner massivement la population pour augmenter son chiffre d'affaires¹⁸.

En cas d'accord transatlantique visant à supprimer les entraves au commerce, on peut légitimement craindre que des normes sanitaires européennes soient drastiquement revues à la baisse, car la pression des firmes agroalimentaires s'ajouterait à celle du gouvernement des Etats-Unis. Et contrairement à l'Europe où de nombreuses exploitations agricoles sont encore familiales ou de taille modeste, l'agriculture *made in USA* est une industrie... qui a la volonté d'utiliser le TTIP pour envahir le marché européen.

A titre d'exemple, prenons le *Conseil National des Producteurs de Porc américain* (NPPC, en anglais). Fédérant des organisations « nationales » de producteurs de porcs réparties dans 43 états américains, le NPPC écrivait en 2012 aux autorités américaines : « L'Union européenne a l'un des marchés du porc les plus protégés au monde. [Outre les différentes taxes,] elle maintient des barrières sanitaires et phytosanitaires basée sur des données non scientifiques qui y réduisent les possibilités d'importation. La consommation de porc dans l'Union européenne est de 20 millions de tonnes chaque année, ce qui en fait le second plus grand marché dans le monde, juste derrière la Chine. Les Etats-Unis sont le producteur de porcs le moins cher au monde, et en l'absence des différentes taxes et injustifiables barrières sanitaires et phytosanitaires locales, l'Union européenne serait un immense marché pour un porc américain très compétitif (sur le plan des prix) et de haute qualité »¹⁹.

La suite n'est guère difficile à deviner...

Certes, la Commission européenne tient à nous rassurer : « Rendre nos réglementations plus compatibles [avec les Etats-Unis] ne signifie pas opter pour le plus petit commun dénominateur, mais plutôt rechercher les

¹⁸ Lire à ce propos l'enquête édifiante et minutieuse de Marie-Monique Robin, *Le monde selon Monsanto*, Editions La découverte / Arte Editions, Paris / Issy-les-Moulineaux, 2009. L'affaire de tricherie et d'empoisonnement évoquée ici est celle des PCB...

¹⁹ Extrait du courrier envoyé par le NPPC aux autorités américaines, lors de la consultation « publique » faite en février/avril 2012 par le *High Level Working Group on Jobs and Growth* (qui, pour rappel, est à l'origine des actuelles négociations autour du TTIP).



domaines dans lesquels nous divergeons de manière non nécessaire. Il n'y aura pas le moindre compromis sur la sécurité, la protection des consommateurs ou de l'environnement. Mais il y aura une volonté de regarder, de façon pragmatique, si nous pouvons faire mieux et d'une manière plus coordonnée. Et **de toute évidence, chacun gardera le droit de réglementer les questions d'environnement, de sécurité et de santé de la manière qu'il considère comme la plus appropriée** »²⁰.

Mais ce n'est pas vrai. Si l'Union européenne et les Etats-Unis parviennent à supprimer les « barrières non-tarifaires » entre eux (notamment dans le secteur agricole), alors, de toute évidence, personne ne gardera le droit de réglementer unilatéralement les questions d'environnement, de sécurité et de santé. Car il n'y aura que deux optiques possibles :

- soit une harmonisation des législations américaines et européennes à l'échelle transatlantique. Dans cette hypothèse, à qui voudrait-on faire croire que le gouvernement des Etats-Unis acceptera de se mettre à dos ses puissantes industries agroalimentaires en renforçant ses normes sanitaires ?
- soit il n'y aura pas d'harmonisation des législations américaines et européennes, mais l'adoption d'un principe de reconnaissance mutuelle (ce qui est produit selon les normes américaines peut circuler sur le territoire de l'Union européenne, et vice-versa). En ce cas, c'est le dumping environnemental qui servira d'arbitre pour favoriser un type d'agriculture (ou d'élevage) au détriment d'un autre. On retrouvera alors exactement le même débat que celui régnant aujourd'hui en matière de salaires ou de fiscalité : produire des aliments en optant pour des normes de qualité élevées est un coût impayable pour des entreprises soumises à une trop forte compétitivité. Et comme personne ne se souviendra que cette compétitivité accrue est un processus réversible (car résultant des accords politiques dits de « libre-échange » négociés avec les Etats-Unis), la litanie qui s'ensuivra est déjà connue : pour sauver nos entreprises d'une compétitivité trop forte, multiplions les contrats précaires et les mauvais salaires, optons pour des pratiques d'agriculture et d'élevage de basse qualité tout en aspergeant un maximum d'aliments de substances agressives pour les microbes (mais aussi, hélas, très souvent pour notre santé).

L'autre hypothèse, la meilleure hypothèse, c'est tout simplement que les négociations transatlantiques n'aboutissent pas !

²⁰ Source : site officiel européen consacré aux négociations transatlantiques, partie Questions/Réponses (<http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/>). La traduction est assurée par nos soins.



4. Stopper le TTIP : un enjeu démocratique !

Article 9

Espionnage américain : l'Europe divisée sur le programme sécuritaire transatlantique

Publié le 6 décembre 2013

Lorsque l'Europe prend la parole pour évoquer ses relations avec les Etats-Unis, il est souvent question de valeurs communes comme la *liberté*, la *démocratie* ou encore le *respect des lois et des droits individuels*. Bien entendu, il s'agit là d'un langage diplomatique, une sorte d'idéal à atteindre, mais qu'advient-il concrètement quand la réalité des faits contredit ce généreux message ?

A l'été 2013, Edward Snowden révélait au monde entier l'étendue de l'espionnage d'une agence militaire américaine au nom méconnu : la *National Security Agency* (NSA). Celle-ci aurait mis sur écoute tant ses alliés que ses ennemis géopolitiques, et se serait introduite dans la vie privée de simples citoyens et dans celle d'institutions et représentants officiels de l'autorité (par exemple, en interceptant les communications téléphoniques de la Chancellerie allemande Angela Merkel). Face à ce viol flagrant des libertés fondamentales censées unir l'Europe et les Etats-Unis, quelle est la réaction des autorités européennes ? Nous allons voir ici ce qu'il en est pour le programme sécuritaire transatlantique ; et nous examinerons dans une prochaine Brève ce qu'il en est pour les négociations visant à créer un marché transatlantique.

• Rappel du cadre sécuritaire transatlantique

Il faut savoir que l'Europe et les Etats-Unis ont noué de nombreuses formes de coopérations militaires et sécuritaires. L'OTAN, à cet égard, ne constitue qu'une pièce d'un vaste puzzle constitué d'accords permettant notamment à des forces de l'ordre américaines de venir travailler sur le sol européen, ou encore d'extrader rapidement vers les Etats-Unis des personnes recherchées par les autorités américaines. L'Europe s'est également engagée à transférer de nombreuses données vers les Etats-Unis, notamment les données financières Swift (qui détaillent les mouvements des comptes bancaires). Officiellement, toutes ces coopérations sécuritaires sont faites au nom de la lutte contre le terrorisme, et sont encadrées de garde-fous empêchant un usage abusif (comme le fichage des gens sur base de leurs opinions politiques, par exemple).

Cependant, ces garde-fous sont sujets à caution. Premièrement, l'histoire a maintes fois prouvé que les services secrets n'hésitent pas à transgresser (souvent avec l'appui tacite des gouvernements) le cadre légal censé les gouverner. Le dernier exemple en date est précisément l'affaire d'espionnage de la NSA et... l'intervention des services secrets britanniques pour détruire les informations transmises par Edward Snowden au journal *The Guardian*. Deuxièmement, le degré de protection de la vie privée aux Etats-Unis n'est pas aussi développé que celui en usage sur le sol européen (*a fortiori* lorsqu'il s'agit de traiter des informations relatives à des personnes non américaines). Enfin, nombre de législations sécuritaires transatlantiques ont été adoptées dans un contexte où les libertés fondamentales semblaient accessoires en regard des impératifs de lutte contre le terrorisme. Un terrorisme dont la définition légale est si large qu'elle inclut, en Europe, la simple distribution de tracts dans le champ des activités potentiellement



criminelles, et confère aux autorités le pouvoir de distinguer - parmi les activités contestataires - celles qui relèvent de la démocratie de celles qui s'apparentent à du terrorisme²¹.

● Le Parlement européen prend ses responsabilités

C'est dans ce contexte qu'est intervenu, le 23 octobre dernier, un débat important au Parlement européen. S'inquiétant des nombreuses révélations de la presse, et craignant plus particulièrement que des données financières Swift aient été obtenues par les Etats-Unis grâce à des moyens illégaux, les députés européens ont discuté de l'attitude à tenir sur cet accord d'échanges de données financières avec les Etats-Unis.

La critique la plus vive est venue des rangs de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique (GUE/NGL), le groupe rassemblant les partis dits de « gauche radicale ». Estimant disproportionnée la panoplie des moyens sécuritaires déployée dans le cadre de la lutte anti-terroriste, et jugeant les libertés fondamentales insuffisamment protégées, le groupe de la Gauche Unitaire Européenne estimait que les Etats-Unis avaient enfreint l'accord Swift d'échanges de données financières, ce qui le rendait caduque. Ce groupe politique réclamait notamment une enquête technique (au sein des serveurs Swift), menée par une équipe indépendante, afin de faire toute la lumière sur les ingérences américaines dans nos libertés fondamentales.

A l'opposé de ce point de vue, on trouvait le groupe politique le plus important du Parlement européen : le Parti Populaire Européen (PPE), de tendance démocrate-chrétienne, où l'on trouve pêle-mêle des partis comme le CDH belge ou l'UMP français.

Pour ce groupe politique, maintenir un arsenal sécuritaire transatlantique est une priorité, toute faille dans le dispositif étant susceptible d'entraîner des attentats terroristes. Le PPE proposait alors de maintenir intégralement les collaborations sécuritaires avec les Etats-Unis, tout en chargeant la Commission européenne d'évaluer si les Etats-Unis avaient (ou non) enfreint les accords d'échanges de données financières avec leurs alliés européens.

Entre ces deux bords de l'éventail, les groupes socialistes (S&D), libéraux (ADLE) et écologistes (Verts/ALE) optaient, avec des nuances diverses, pour un discours musclé à l'égard des Etats-Unis trop peu soucieux de respecter les libertés fondamentales des citoyens européens. Au cours du débat, ces trois groupes politiques ont fusionné leurs propositions respectives pour déposer une résolution commune appelant à :

- confier au Centre de lutte contre la cybercriminalité d'Europol (la force de police européenne) l'enquête au sujet des intrusions américaines dans les serveurs Swift ;
- impliquer la *Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures* du Parlement européen dans les recherches menées à ce sujet ;
- arrêter provisoirement tous les échanges de données financières avec les Etats-Unis, et ne les reprendre qu'au terme de négociations visant à protéger plus sérieusement le droit à la vie privée.

Cette résolution a finalement été adoptée par 280 voix pour, 254 voix contre et 30 abstentions. Tandis que le groupe de la *Gauche Unitaire Européenne* (GUE/NGL) s'est majoritairement joint aux groupes socialistes, libéraux et écologistes qui avaient déposé la motion, les partisans d'un *statu quo* dans les relations sécuritaires transatlantiques provenaient massivement du PPE (démocrates-chrétiens), des *Conservateurs* et *Réformistes Européens* (où l'on retrouve notamment le Parti Conservateur britannique) et du (mal-

²¹ Les *Ligues des Droits de l'Homme* suivent de près les dérives liberticides de ces législations, et l'on trouvera sur le site de plus amples informations à ce sujet.



nommé) groupe *Europe libertés démocratie* (où l'on retrouve des partisans du repli sur soi comme la Ligue du Nord italienne ou le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers).

- **La Commission agit comme bon lui semble**

C'est donc à une courte majorité que le Parlement européen a décidé de frapper du poing sur la table, en réclamant un gel temporaire du *programme de surveillance et de financement du terrorisme* grâce auquel les Etats-Unis obtiennent de l'Europe, de façon légale, de nombreuses données financières.

Cependant, les échanges de données avec les Etats-Unis n'en ont pas pour autant été suspendus : bien qu'élus par la population, les députés européens n'ont pas le pouvoir de décision en cette matière. Lequel est entre les mains des gouvernements nationaux et de la Commission européenne.

Or, cette dernière se veut rassurante : la situation est sous contrôle et les Etats-Unis sont nos amis. Certes, des progrès pour protéger la vie privée doivent être faits, et ils seront l'objet de négociations avec les autorités américaines... qu'on peut croire sur parole quand ils affirment n'avoir violé aucun accord d'échange de données avec l'Europe²² [2].

Autant dire que la Commission européenne décide de mettre en pratique le point de vue (pourtant minoritaire) du PPE : elle maintient toutes les formes de coopérations sécuritaires avec les Etats-Unis, et offre aux populations européennes (dont le droit à la vie privée n'est pas garanti) de belles promesses... qui ressemblent étrangement à celles faites, par le passé, au moment de nouer les accords de coopération sécuritaire avec les Etats-Unis. Autant dire qu'il n'y a rien de changé sous le ciel transatlantique, où notre droit à la vie privée ressemble à une spéculation sur le degré de confiance qu'on peut accorder (ou non) aux autorités européennes et américaines...

Article 10

Marché transatlantique : le vote des députés belges

Source : <http://www.no-transat.be/plus-infos/marche-transatlantique-vote-deputes-belges-3eme-volet>

Publié à l'été 2013

Le 23 mai dernier, le Parlement européen accordait à la Commission européenne un mandat pour négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique. Pour la majorité des députés européens, ce mandat pouvait être accordé :

1. sans débat préalable avec la société civile et sans expertise approfondie des impacts potentiels d'une telle décision ;
2. sans imposer aucune limite au pouvoir des investisseurs étrangers ;
3. en excluant un seul domaine des négociations : le secteur culturel (audiovisuel, cinéma, littérature, etc.).

Même si l'avis du Parlement européen est de pure forme (la décision revenant aux ministres du Commerce le 14 juin prochain), ce vote est un baromètre du succès politique remporté par le marché transatlantique. Après avoir passé en revue les votes par grands groupes politiques (cfr. *Un parlement européen dans sa*

²² On pourra retrouver la teneur de ce discours dans deux communiqués de presse daté du 27 novembre 2013, et référencés IP/13/1160 & IP/13/1166.



tour d'ivoire) et ceux des élus membres du *Transatlantic Policy Network* (cfr. *Un Parlement sous influence ?*), voici le résultat des députés européens originaires de Belgique.

• Cartographie politique belge au sein du Parlement européen

La Belgique est un petit pays comptant trois communautés linguistiques : les néerlandophones, francophones et germanophones. Sur les 22 députés européens en provenance de Belgique, treize sont néerlandophones, huit sont francophones et un seul provient de la minorité germanophone. Comment ce petit monde se répartit-il au sein des différents groupes politiques du Parlement européen ?

Les partis politiques libéraux de Belgique ont tous rejoint le groupe parlementaire *Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe* (ALDE). On y trouve trois élus Open.VLD (les libéraux néerlandophones) et deux élus MR (les libéraux francophones). Soit dit en passant, le commissaire européen au Commerce Karel De Gucht (qui chapeaute les négociations transatlantiques au sein de la Commission européenne) est issu des rangs de l'Open-VLD.

Les partis sociaux-chrétiens de Belgique ont tous rejoint le *Groupe du Parti populaire européen* (PPE). On y trouve trois élus CD&V (les sociaux-chrétiens néerlandophones), un élu CDH (les sociaux-chrétiens francophones, qui se sont rebaptisés « humanistes ») et un élu CSP (les sociaux-chrétiens germanophones).

Les partis socialistes de Belgique ont tous rejoint l'*Alliance progressiste des socialistes et des démocrates au Parlement européen* (S&D). On y trouve deux élus SP.A (les socialistes néerlandophones) et trois élus PS (les socialistes francophones).

Les partis écologistes de Belgique ont tous rejoint le *Groupe des Verts/Alliance libre européenne* (Verts/ALE). On y trouve un élu Groen (écologistes néerlandophones) et deux élus Ecolo (écologistes francophones). Pour des raisons de quorum à atteindre pour pouvoir constituer un groupe parlementaire au sein du parlement européen, un membre de la NVA (droite nationaliste et indépendantiste néerlandophone) est également membre de ce groupe parlementaire européen.

Le seul élu de la Lijst Dedecker (droite néerlandophone ultralibérale) a rejoint le *Groupe des conservateurs et des réformateurs européens* (ECR).

Enfin, un élu politique belge siège en tant qu'indépendant au sein du *Groupe Europe libertés démocratie* (ELD) tandis que le seul élu Vlaams Belang (extrême-droite néerlandophone) siège en dehors de tout groupe parlementaire.

Au moment du vote, on notera l'absence d'un libéral néerlandophone, d'un social-chrétien néerlandophone, d'un socialiste néerlandophone, de l'élue néerlandophone sans attache politique et d'une socialiste francophone. Ce qui nous laisse 17 députés européens belges présents en séance au moment du vote.

Comment se sont-ils prononcés sur le mandat de négociation en faveur d'un marché transatlantique ?



- **Le résultat des votes**

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », les élus belges se sont prononcés à plus de 70% contre une consultation préalable de la société civile. Les seules voies en faveur d'une consultation citoyenne furent celles des élus écologistes (Groen & Ecolo) et du socialiste francophone Marc Tarabella.

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ?* », les élus belges se sont prononcés selon un classique clivage gauche/droite.

Les partis libéraux (Open-VLD, MR) et sociaux-chrétiens (CD&V, CDH, CSP) ont pris l'option de dire « oui » à un mandat de négociation laissant les coudées franches aux investisseurs étrangers, y compris si ceux-ci veulent porter plainte contre les Etats suite à des politiques qu'ils jugeraient anti-compétitives. À l'inverse, les écologistes (Groen, Ecolo) et les socialistes (SP.A, PS) ont demandé à ce que le mandat de négociations contienne des garde-fous empêchant de conférer un pouvoir exorbitant aux investisseurs étrangers. Il y eut également deux abstentions, provenant de la droite nationaliste néerlandophone (NVA) et de l'extrême-droite néerlandophone (Vlaams Belang).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis ?* », plus de 75% des élus belges se sont prononcés en faveur de l'exclusion de la culture du mandat de négociations. Un point de vue qui a rallié l'ensemble des écologistes, des socialistes et des sociaux-chrétiens belges. La famille libérale francophone (MR) a fait de même ainsi que l'élue de la droite nationaliste flamande (NVA). À l'inverse, les libéraux néerlandophones (Open-VLD) et l'élue de la droite néerlandophone ultralibérale (Lijst Dedecker) voulaient englober la culture dans les négociations commerciales et juridiques, tandis que le seul élu d'extrême-droite (Vlaams Belang) s'est abstenu.

Restait le vote final : « sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ? ».

À cette question, 65% des élus belges au Parlement européen ont répondu « oui ».

Les partisans du marché transatlantique sont issus des rangs libéraux (Open.VLD & MR), sociaux-chrétiens (CD&V, CDH, CSP), droite nationaliste néerlandophone (NVA) et droite ultralibérale néerlandophone (Lijst Dedecker).

La famille socialiste s'est divisée selon un clivage linguistique : les élus néerlandophones (SP.A) ont voté pour le marché transatlantique alors que leurs collègues francophones (PS) ont voté contre. Les élus écologistes (Groen, Ecolo) ont unanimement voté contre le marché transatlantique. Le seul élu d'extrême-droite (Vlaams Belang) est aussi allé dans ce sens.

- **Que retenir ?**

À l'exception notable du principe d'exception culturelle, les élus politiques belges sont globalement favorables au marché transatlantique. Selon un clivage linguistique, ce sont les élus néerlandophones qui



se montrent les plus enthousiastes. D'un point de vue politique, on trouve les partisans du marché transatlantique dans les familles libérales, ultralibérale et sociale-chrétiennes. Le seul élu d'extrême-droite alterne le chaud et le froid (non à l'ensemble du projet, non à une consultation préalable, abstention pour le reste).

Côté belge, les plus farouches adversaires du marché transatlantique viennent des rangs écologistes (Groen & Ecolo) qui ont voté unanimement pour une consultation préalable, pour une exception culturelle, pour une limitation du pouvoir des investisseurs (un amendement proposé par leur groupe politique) et contre le mandat de négociations.

Enfin, les socialistes se divisent selon un clivage linguistique : les néerlandophones rejoignent plutôt l'aide droite favorable au marché transatlantique, tandis que les socialistes francophones se positionnent en adversaires du projet.

Minoritaire au sein du groupe parlementaire réunissant l'ensemble des socialistes européens, cette position des socialistes francophones est encourageante à plus d'un titre. D'une part, elle survient dans la région d'où la plateforme « No Transat » a démarré, et où elle bénéficie du plus grand nombre de contacts et d'un rayonnement maximum. D'autre part, elle montre qu'au sein du deuxième groupe politique du Parlement européen (le S&D, qui réunit 187 députés), une minorité d'élus ne prend pas pour argent comptant les promesses d'avenir radieux faites et refaites par les partisans de ce projet néfaste.

Une raison d'espérer... et de continuer la mobilisation !

Article 11

Marché transatlantique : le vote des députés français

Source : <http://www.no-transat.be/plus-infos/marche-transatlantique-vote-deputes-francais-4eme-volet>

Publié à l'été 2013

Le 23 mai dernier, le Parlement européen accordait à la Commission européenne un mandat pour négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique. Pour la majorité des députés européens, ce mandat pouvait être accordé :

1. sans débat préalable avec la société civile et sans expertise approfondie des impacts potentiels d'une telle décision ;
2. sans imposer aucune limite au pouvoir des investisseurs étrangers ;
3. en excluant un seul domaine des négociations : le secteur culturel (audiovisuel, cinéma, littérature, etc.).

Même si l'avis du Parlement européen est de pure forme (la décision étant revenue, le 14 juin dernier, aux ministres du Commerce), ce vote est un baromètre du succès politique remporté par le marché transatlantique. Après avoir passé en revue les votes par grands groupes politiques (cfr. *Un parlement européen dans sa tour d'ivoire*) et ceux des élus membres du *Transatlantic Policy Network* (cfr. *Un Parlement sous influence ?*), voici le résultat des députés européens originaires de France.



- **Cartographie politique française au sein du Parlement européen**

La France compte 74 députés européens.

Voici comment ceux-ci se répartissent dans les différents Groupes parlementaires européens.

C'est au sein du *Groupe du Parti populaire européen (PPE)* qu'on trouve le plus grand nombre d'élus français, à savoir : 24 élus UMP (droite libérale), 4 élus de l'UDI (le parti fondé par Jean-Louis Borloo) et 2 élus du Nouveau centre (parti libéral pro-européen). Soit dit en passant, le groupe UMP compte également les trois membres politiques français du TPN, un lobby agissant en faveur de puissantes multinationales (cfr. *Un Parlement sous influence ?*).

Vient ensuite le *Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)*, qui compte 15 élus d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) et 1 représentant du Parti de la nation corse (Partitu di a Nazione Corsa).

Juste derrière, on trouve les 13 élus socialistes français siégeant au sein de *l'Alliance progressiste des socialistes et des démocrates au Parlement européen (S&D)*.

Les 5 représentants du MoDem (le parti lancé par François Bayrou) et l'unique élue de Cap21 (un mouvement politique écologiste devenu autonome après avoir quitté le MoDem) siègent au sein de *l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE)*.

Les 4 élus du Front de Gauche (qui comprend notamment le Parti Communiste français et le Parti de Gauche) et l'unique élu de *l'Alliance des Outre-Mers* siègent au sein du *Groupe Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique (GUE/NGL)*.

Les trois élus du Front National n'appartiennent à aucun groupe politique parlementaire européen, tandis que l'unique élu du Mouvement pour la France (Philippe de Villiers) fait partie du groupe parlementaire *Europe Libertés Démocratie (ELD)*.

Les députés européens originaires de France étaient massivement présents au moment du vote, où l'on ne comptabilisait que 10 absents : 4 Europe Ecologie-Les Verts, 2 UMP, 2 PS, 1 Nouveau Centre et l'unique représentant du Mouvement pour la France.

Ce qui nous laisse 64 députés européens, d'origine française, présents en séance au moment du vote.

Comment se sont-ils prononcés sur le mandat de négociation en faveur d'un marché transatlantique ?

- **Le résultat des votes**

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », tous les élus français membres de l'UMP, du Nouveau Centre et de l'UDI ont répondu « non ». Les élus du MoDem ont fait de même, à l'exception notable de Jean-Luc Bennahmias qui s'est abstenu.

Les partisans d'une consultation citoyenne préalable se trouvaient dans les rangs d'Europe Ecologie-Les Verts, du Parti socialiste (à l'exception de Gilles Pargneaux qui a voté contre), du Front National, de Cap21,



du Parti de la nation corse, d'Alliance Outre-Mers et du Front de Gauche (dont le groupe parlementaire européen, à savoir le Groupe confédéral de la Gauche Unitaire européenne/Gauche verte Nordique, était à l'initiative de l'amendement exigeant une consultation et une étude d'impact préalables à toute négociation).

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques?* », les élus français se sont prononcés selon un clivage gauche/droite. À quelques bémols près.

Ainsi, c'est quasi à l'unanimité que les élus de l'UMP, du Nouveau Centre, de l'UDI et du MoDem ont pris l'option de dire « oui » à un mandat de négociation laissant les coudées franches aux investisseurs étrangers, y compris si ceux-ci veulent porter plainte contre les Etats suite à des politiques qu'ils jugeraient anti-compétitives. Deux exceptions notables : Jean-Luc Bennahmias (MoDem) et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid (UMP) ont préféré rejoindre les rangs de la contestation... et ont demandé à ce que le mandat de négociations contienne des garde-fous empêchant de conférer un pouvoir exorbitant aux investisseurs étrangers.

Cette position citoyenne fut également celle des socialistes, du Front de Gauche, d'Alliance Outre-Mers, du Front national, de Cap21, du Parti de la nation corse ainsi que d'Europe Ecologie-Les Verts (dont le Groupe parlementaire européen était à l'origine de l'initiative).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis?* », ce fut l'unanimité absolue ! En effet, 100% des élus français au Parlement européen se sont prononcés en faveur de l'exception culturelle. Comme quoi, même au sein de la droite française, culture et commerce ne font pas bon ménage...

Restait le vote final : « sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ? ».

À cette question, l'ensemble des élus français membres de l'UMP, du Nouveau Centre et de l'UDI ont répondu « oui ». Ces trois partis s'avèrent de farouches partisans du marché transatlantique.

La surprise est venue du Modem : après s'être montré plutôt partisan du projet lors des votes sur les amendements précédents, les 5 élus du MoDem se sont abstenus sur la question du mandat de négociation à confier, ou non, à la Commission européenne.

Une réaction qui fut aussi, globalement, celle des socialistes français où l'on dénombre 8 abstentions et seulement 3 refus d'accorder un mandat de négociations transatlantiques à la Commission européenne. Les refus socialistes sont venus des députés Françoise Castex, Liem Hoang Ngoc et Isabelle Thomas.

Enfin, c'est sans surprise qu'on retrouve parmi les opposants français au marché transatlantique l'ensemble des élus d'Europe Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du Front national, de Cap21, d'Alliances Outre-Mers et du Parti de la nation corse.



- **Que retenir ?**

Une chose fait l'unanimité en France : le principe d'exception culturelle.

Pour le reste, une nette majorité politique se dégage en faveur du marché transatlantique. Une majorité principalement portée par l'UMP (qui comptabilise pratiquement un tiers de tous les élus français au Parlement européen), le Nouveau Centre, l'UDI et, dans une moindre mesure, le MoDem (qui s'est abstenu sur la résolution finale après avoir plutôt voté contre les amendements « citoyens »).

L'attitude des socialistes français (qui réunissent moins de 20% de l'ensemble des élus français au Parlement européen) est ambivalente : d'un côté, ils soutiennent massivement des amendements citoyens (comme la consultation publique préalable et les garde-fous aux droits des investisseurs étrangers), lesquels sont malheureusement rejetés par une majorité de députés européens. Malgré ce manque de garanties « citoyennes », seule une minorité (3 élus) vote contre le mandat de négociations, tandis que les 8 autres élus socialistes français s'abstiennent. On sent donc chez les socialistes quelques hésitations à accorder un blanc-seing à la Commission européenne pour négocier avec les Etats-Unis, mais nullement une perception nette des dangers démocratiques, écologiques et sociaux d'un marché transatlantique unifié. Cette dernière remarque concerne le courant majoritaire au sein du PS, et non son aile minoritaire « Maintenant la Gauche » qui, elle, a pris très clairement position contre le marché transatlantique.

Enfin, la contestation française au marché transatlantique vient, à l'unanimité, des rangs d'Europe Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du Front national, de Cap 21, du Parti de la nation corse et d'Alliance Outre-Mers. Tous réunis, ces partis ne rassemblent à l'heure actuelle qu'environ un tiers de l'ensemble des députés français. C'est dire si un basculement du camp socialiste s'avère nécessaire pour faire évoluer, dans la bonne direction, le rapport de force au sein des élus français. Lequel restera tout de même majoritairement en faveur du marché transatlantique tant que de nouvelles élections européennes (prévues en 2014) n'auront pas redistribué les cartes politiques au sein du Parlement. En attendant, espérons que la campagne (annoncée par le Front de Gauche) en faveur d'un référendum français sur le marché transatlantique contribuera à faire évoluer les positionnements politiques.

Pour conclure, notons que si Europe Ecologie-Les Verts, le Front de Gauche et le Front National sont tous de farouches opposants au marché transatlantique, ils ne le font pas pour les mêmes raisons. Partisans d'une France aux français niant la richesse des métissages culturels et invoquant de funestes valeurs qui furent le fer de lance de l'histoire coloniale, c'est au nom d'un projet de société détestable que le Front National s'oppose au marché transatlantique.

Article 12

Texte de la plateforme d'opposition au marché transatlantique

Les Etats-Unis et l'Union européenne négocient depuis des années, en toute discrétion, la mise en place d'un marché transatlantique. Prévu pour 2015, ce projet implique :

- la mise en place de nouvelles institutions transatlantiques - comme le Conseil Economique Transatlantique - qui agissent de façon non démocratique (pas de débat parlementaire, représentants non élus) pour influencer un nombre croissant de décisions politiques,



- l'harmonisation de nombreuses législations européennes et américaines aussi bien sur le plan commercial que sécuritaire,
- une diplomatie européenne de plus en plus alignée sur celle des USA,
- la mise en place d'une gouvernance mondiale basée sur les normes marchandes.

Concrètement, le marché transatlantique s'instaure à travers des dizaines d'accords politiques signés entre les Etats-Unis et l'Union européenne (et, pour certains d'entre eux, les parlements nationaux), lesquels concernent tous les domaines de la vie : travail, santé, alimentation... Ainsi :

1. Le marché transatlantique uniformise tout ce qui est nécessaire à la libre circulation marchande (biens, services, investissements...) d'un côté à l'autre de l'Atlantique, en choisissant de renforcer prioritairement la « libre-concurrence » et la compétitivité. Cela signifie que **les marchés financiers et les firmes multinationales peuvent agir de plus en plus librement sur un espace géographique de plus en plus étendu.**
2. Par cette extension géographique de la compétition économique, le marché transatlantique favorise les **fusions/acquisitions d'entreprises, donnant aux firmes multinationales un contrôle de plus en plus grand de l'économie et de la finance** (en 2005, les 500 plus grandes entreprises contrôlaient déjà la moitié du commerce mondial !) **au détriment de nombreuses PME et d'indépendants.**
3. Le marché transatlantique **menace l'autonomie politique des élus locaux.** D'une part, il renforce le **pouvoir financier des multinationales** alors que certaines d'entre elles sont déjà aussi puissantes que des Etats (ainsi, Toyota est plus riche qu'Israël, Walt-Mart plus riche que la Grèce, Exxon plus riche que l'Autriche...). D'autre part, les accords transatlantiques font le choix de ne pas harmoniser les normes sociales, fiscales ou environnementales, instaurant ainsi une concurrence entre systèmes législatifs qui favorise les pratiques de dumping... au détriment des finances publiques, des conditions de travail, des salaires, de la santé et du bien-être général des populations.
4. Renforçant le pouvoir des marchés financiers et des multinationales sur les pouvoirs politiques locaux, le marché transatlantique **menace d'intensifier la privatisation des services publics et de la Sécurité sociale.** L'accès universel à des services essentiels (enseignement, transports, culture...), le droit à des pensions dignes, des soins de santé accessibles, des allocations de chômage et des aides sociales minimum et inconditionnelles... Toutes ces conquêtes sociales solidaires, pour lesquelles des générations se sont battues, sont mises en péril. **Le marché transatlantique appauvrira donc considérablement une large partie de la population,** et accentuera d'autant plus la pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.
5. Le marché transatlantique ne répond pas par hasard aux exigences des firmes multinationales. En effet, **les décisions politiques qui président à la création de ce marché sont le fruit direct du lobbying de puissantes firmes privées,** qui agissent tantôt de façon officieuse, tantôt à titre d'experts officiels. La soumission d'une partie du monde politique aux intérêts privés est ici en cause (à titre d'exemple, près de 8% des parlementaires européens sont membres d'un lobby défendant les intérêts des multinationales : le Transatlantic Policy Network).
6. Loin d'être un espace de liberté pour tous, **le marché transatlantique prévoit d'importantes mesures sécuritaires :** pour défendre le droit à la propriété intellectuelle, mais aussi pour surveiller plus étroitement les populations. Au nom de la lutte anti-terroriste, les Etats-Unis et l'Union européenne



mettent en place des **ententes judiciaires, pénales et policières qui contreviennent gravement aux principes même de la démocratie** (droit à la vie privée, procès équitable, séparation des pouvoirs...). En définissant l'acte terroriste comme la *volonté de déstabiliser un Etat ou de l'influencer dans ses décisions*, les législations sécuritaires transatlantiques peuvent être utilisées à des **fins répressives contre les syndicats, ONG et mouvements sociaux**. Avec, à la clé, des méthodes d'enquêtes spéciales, un fichage généralisé des populations et une remise en cause de certains droits élémentaires de la défense (comme l'interdiction d'accès à des pièces classées « secret défense »).

7. Enfin, le marché transatlantique a également pour but d'étendre les logiques de marché compétitif à l'ensemble de la planète, accordant ainsi aux firmes multinationales un **droit d'exploiter les populations et les ressources naturelles sans limites**. Le marché transatlantique contribuera donc à l'aggravation de **la pauvreté et des inégalités « Nord/Sud », tout en détériorant de plus en plus gravement les écosystèmes, la biodiversité, le climat**. Se faisant, il multipliera les réfugiés climatiques, renchéra le prix des denrées de base et hypothéquera l'avenir et le bien-être des générations futures.
8. La **dynamique transatlantique poursuit en l'élargissant le processus européen de marché unique, soutenu par les gouvernements nationaux** qui occultent trop souvent leurs responsabilités en se cachant derrière les autorités européennes. Pourtant, les pouvoirs nationaux ne sont pas sans pouvoir, ainsi que le prouve leur veto à la décision de la Commission européenne d'autoriser l'importation en Europe de poulets américains traités à l'aide d'agents chimiques (poulets chlorés). Un projet que les Etats sont parvenus à arrêter, même si le bras de fer se poursuit au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Plus que jamais, le danger est grand de voir les rapports sociaux soumis à une logique de plus en plus marchande.

Notre dénonciation des accords marchands entre les Etats-Unis et l'Europe ne doit surtout pas être confondue avec un anti-américanisme primaire. Elle vise par contre une remise en cause des traités qui, de l'Acte Unique européen (1986) au traité de Lisbonne (2009), façonnent l'Europe des marchés au détriment de l'Europe des peuples. Dans cette logique, le marché transatlantique permettra de passer à la vitesse supérieure. Alors qu'il est urgent de faire marche arrière !

En tant que citoyens, **nous exprimons notre désaccord fondamental** avec projet :

- Qui dépouille le monde politique de ses pouvoirs souverains au profit du marché.
- Qui privilégie les intérêts privés du monde des affaires au détriment des préoccupations démocratiques, sociales, environnementales, sanitaires et humanistes qui sont pour nous des valeurs fondamentales.

Condamnant le marché transatlantique (ainsi que les projets européens ou américains similaires menés avec d'autres pays), nous voulons que nos responsables politiques se positionnent clairement contre ce projet et y mettent un terme en exigeant des institutions européennes (Conseil, Commission, Parlement) :

- une remise en cause des accords internationaux accordant des pouvoirs accrus aux firmes privées et aux marchés financiers (via l'extension géographique des « libertés économiques »),
- une séparation stricte entre les représentants politiques et les lobbys d'affaires, la soumission de responsables politiques à des intérêts purement privés étant en soi inacceptable,
- des garanties démocratiques de légitimité électorale et de transparence pour les débats et les décisions lorsque des institutions (européennes, transatlantiques, mondiales) existent ou sont mises en place,



- l'adoption de législations accordant à l'humain, au social et à l'écologie une priorité politique sur les normes marchandes et les exigences commerciales, ce qui implique notamment une régulation et un contrôle public des activités des multinationales et des marchés financiers,
- la suppression des législations sécuritaires qui contreviennent aux libertés fondamentales et démocratiques.

N.B : Le texte de la plateforme d'opposition ne fait aucune mention du droit des multinationales à déposer plainte contre des Etats devant des « Tribunaux internationaux » en raison du fait que ce projet nous était inconnu au moment (mai 2011) où fut lancée la plateforme.

